
Politique et démocratie au Togo

1993-1998 : de l'espoir à la désillusion

Alain Macé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4846>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.4846

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2004

Pagination : 841-885

ISBN : 978-2-7132-2005-0

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Alain Macé, « Politique et démocratie au Togo », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 176 | 2004, mis en ligne le 17 avril 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/4846> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.4846

Alain Macé

Politique et démocratie au Togo

1993-1998 : de l'espoir à la désillusion

Le vent de liberté promis tôt ou tard à souffler sur certains pays de l'Afrique postcoloniale atteignit le Togo en 1990. De la sorte une timide « ouverture à la démocratie » fut-elle imposée à un régime réputé pour être parmi les plus autoritaires du continent. Toutefois, ni l'avènement du multipartisme ni les nombreux soulèvements populaires ne mirent un terme à une situation née en 1967. Si sur le terrain des libertés individuelles les Togolais remportèrent sans nul doute des victoires, en revanche sur ceux du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif ils échouèrent : de 1993 à 1998 le général-président Eyadéma fit de nouveau main basse sur les institutions, cela malgré le désaveu de la communauté internationale. Visiblement cette dernière n'avait donc pas non plus été entendue. Elle ne le sera pas davantage lors des consultations ultérieures à propos desquelles nous dirons quelques mots. De 1993 à 1998 le politique inaugure en effet de nouvelles techniques de pouvoir. L'élection présidentielle de juin 2003 attestera de pratiques désormais bien rodées.

L'observation de la scène togolaise de cette époque nous interroge sur ce que peut recouvrir de façon générale une attente de démocratie. Elle suggère donc de se pencher aussi sur les rapports entre gouvernants et gouvernés, étant admis que rien ne prédispose les seconds à faire « défection » pour reprendre un terme d'A. O. Hirschman (1972 : 10-11). Prenons l'exemple des élections présidentielles. En 1993 la « défection » étant massive, le général-président conserva son fauteuil. Sans nul doute l'expression de la politique est-elle irréductible à la participation à une échéance périodique. Mais alors que penser de l'échec de 1998 malgré une forte mobilisation ? Car le verdict des urnes ne sera même pas prononcé, d'une part, et la colère qui suivit se muera en un silence réprobateur, d'autre part. D'où une seconde question : si « la prise de parole » (Hirschman 1972 : 10-11) l'emporte sur la « défection », pourquoi une majorité de citoyens tolère-t-elle dans ce cas d'être muselée ? On le suppose, en 1998 comme en 1993, elle dispose d'alternatives à l'absence d'un projet fédérateur et le pouvoir en tient compte ; d'autant plus qu'il parvient à déjouer les pressions de la communauté internationale.

Nous le verrons à partir d'un cas concret (celui des Éwé de la préfecture du Zio, les Tsévié), à bien des égards révélateur d'une situation globale, de très nombreux Togolais choisissent de limiter les contacts avec une autorité dont ils estiment qu'elle agit contre leurs intérêts. Semblable stratégie n'a rien de novatrice, puisqu'elle avait déjà été expérimentée dès l'époque précoloniale. Certains éléments du patrimoine culturel ont une fonction de support, et pour faire face à l'imprévu et pour rebondir, comme d'ordinaire dans les sociétés africaines confrontées à des crises (Balandier 1988 : 91-115). Il faut néanmoins bien l'observer, de nos jours, cette stratégie constitue plutôt un pis aller et, surtout, elle concourt indirectement à pérenniser le régime en lui laissant les coudées franches. En effet, ce dernier sait en tirer profit grâce à une méthode de gouvernement qui puise à la fois dans le registre de l'État républicain et dans celui de l'espace villageois. Précisons-le, depuis 1993 la référence au premier tient avant tout au souci de tromper une communauté internationale de plus en plus soupçonneuse. De la sorte un brouillage permanent du cadre de référence entretient l'équivoque, à seule fin de perpétuer un présidentialisme depuis longtemps érigé en dogme. La thèse de E. Adriaan B. van Rouveroy van Nieuwaal (2000) au sujet de la chefferie paraît ainsi extensible à la présidence : elle est une structure profondément ambivalente. De fait, ne risque-t-on pas de minimiser les motivations des acteurs ? Je le soutiendrai, au Togo le politique est certes ambivalent sur la forme mais il est ambigu sur le fond. L'objectif consistera par conséquent à rechercher un possible troisième terme à partir de l'analyse du jeu avec les références locales, et du côté de l'autorité et de celui du peuple.

L'art de l'esquive

Nous procéderons en deux temps. Une première étape, brève, sera consacrée à un rappel des faits et à une analyse succincte des campagnes présidentielles de 1993 et de 1998. Une seconde, plus étoffée, elle, permettra de voir de quelle manière les Tsévié appréhendent une situation dont ils jugent, comme la plupart des Togolais, qu'elle demeure sans issue malgré leurs protestations. Ainsi pourra-t-on d'ores et déjà repérer les éléments sur lesquels s'appuie la résistance populaire.

Les Tsévié ont très inégalement participé aux élections présidentielles d'août 1993 et à celles de juin 1998. D'une échéance à l'autre, le nombre de suffrages exprimés est passé de 3 379¹ à 70 235². On relève d'ailleurs une tendance identique à l'échelle du pays, y compris donc aussi dans la

-
1. *Journal officiel de la République togolaise*, 28, 10 septembre 1993.
 2. Les résultats ne seront pas publiés au *Journal officiel*. Les Togolais devront se satisfaire de « résultats provisoires complets » communiqués par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité au quotidien *Togo-Presse* qui, à son tour, en fera état dans sa livraison du 29 juin 1998.

région de la Kara — le fief du général-président — où la participation a crû de 14,13 %. Dans le sud, dont la préfecture du Zio qui nous intéresse ici, la mobilisation peut être mise au compte des candidatures de deux poids lourds de la politique nationale : Gilchrist Olympio et Yaovi Agboyibo. Ces deux candidats attirèrent massivement les électeurs dans la Région maritime et dans celle des Plateaux, au point d'y devancer le général-président. La préfecture du Zio affirma sa préférence pour Gilchrist Olympio avec 56 043 suffrages contre 6 651 pour le candidat Eyadéma. Par conséquent, les Togolais choisirent d'exprimer haut et fort leur insatisfaction. Il semblerait qu'il ait fallu laver l'affront de 1993 puis, dans une moindre mesure, ceux de 1994 et de 1996 lors d'élections législatives à l'occasion desquelles le général-président usa de divers stratagèmes pour exercer sa mainmise sur le Parlement. Si en 1993 une abstention-record de 63,88 % (96,13 % dans le Zio) n'empêcha pas son retour avec 96,42 % des voix (89,88 % dans le Zio), en revanche le scrutin de 1998 était *a priori* ouvert, notamment grâce à une forte présence de l'opposition. Un taux de participation de 68,9 % en témoigne. Pourtant, l'issue de la bataille électorale prit un tour inattendu : le dépouillement du scrutin n'arriva pas à son terme et le candidat Eyadéma fut déclaré réélu au premier tour avec 52,13 % des suffrages. Semblable procédé souleva de rares protestations — vite réprimées — dans les centres urbains, mais de très loin bien timides comparées aux soulèvements du début des années 1990 ou à la grève générale de 1992-1993. En tout état de cause, elles n'infléchirent pas la décision du régime. Et, finalement, le peuple s'inclina devant des « résultats provisoires complets ».

Revenons sur l'attitude des Tsévié. Comment expliquer leur abstention massive en 1993 puis leur renoncement à une issue claire du scrutin en 1998 ? Hormis les faiblesses de l'opposition, point sur lequel on reviendra, il faut bien alors supposer que, comme tant d'autres, ils détiennent à chaque fois les moyens d'ignorer le maintien du général-président à la charge suprême. De surcroît parviennent-ils de la sorte à exprimer indirectement leur désaveu sans engager une épreuve de force à l'issue toujours incertaine. A. O. Hirschman (1972 : 48) le constate, la possibilité de « faire défection » peut constituer une entrave au plein développement de « la prise de parole », « l'action politique par excellence ». L'abstention massive de 1993 en est une première illustration. En l'espèce, il conviendrait plutôt de parler d'un boycottage car, rien n'interdit aux Tsévié — et, bien sûr aussi, à une écrasante majorité d'électeurs — de déposer un bulletin nul pour signifier leur mécontentement. Outre le fait qu'ils ne trouvent pas de candidats à la hauteur de leurs attentes — en l'occurrence K. Jacques Amouzou et Ifé Adani³ —, ce boycottage est l'arme de ceux qui ne voient pas l'intérêt de participer à ce qu'ils tiennent pour une mascarade : la présence de deux candidats n'ayant aucune chance de l'emporter signifiait, s'il en était besoin,

3. Ces deux candidats recueillirent respectivement 6,48 % et 3,64 % des suffrages dans la préfecture du Zio et 1,90 % et 1,67 % des suffrages au plan national.

une parodie de pluralité dont seule la communauté internationale pouvait à la rigueur se satisfaire — ce qui ne fut pas le cas au demeurant. Le scénario de 1998 diffère radicalement : les Tsévié eux aussi s'expriment, mais jusqu'à un certain point. Leur colère éclate, tout en gardant à l'esprit l'existence de solutions locales au cas où elle ne serait pas entendue. De son côté, l'autorité ne s'estime guère obligée de revoir sa position. Visiblement pour des motifs à l'évidence opposés, le pouvoir et les populations intègrent le paramètre de la « défection » et ses conséquences dans leurs rapports mutuels. Observons maintenant leur traduction dans la vie quotidienne des seconds.

Dans leur immense majorité, les Tsévié font partie des 85 % de Togolais pour qui le travail de la terre est toujours le principal voire fréquemment l'unique moyen de subsistance. Si, ailleurs, dans certaines zones, les cultures vivrières cohabitent avec les cultures de rente afin de garantir les ressources alimentaires (Schwartz 1987 : 25-36), ici elles représentent la base même des ressources. Cette agriculture d'auto-subsistance répond à l'essentiel des nécessités de la vie courante. Sans aller jusqu'à parler d'autarcie, le cultivateur peut néanmoins, grâce à la vente de surplus, se passer, bien qu'avec difficulté, d'une quelconque aide de l'État ; une aide qu'il ignore d'autant plus qu'elle est le plus souvent inexistante. Au cas où la saison agricole n'est pas bonne, il se reporte vers une activité d'appoint — en général artisanale — ou il loue ses services comme travailleur journalier à une entreprise privée des alentours. Les Tsévié forment ainsi des communautés rurales relativement indépendantes en matière économique, une « paysannerie non-capturée » pour reprendre la formule de G. Hyden (1985). Cette liberté constitue un atout majeur lorsque le pays connaît des périodes de crise susceptibles de perturber les réseaux de distribution et, par suite, de compromettre la réponse aux besoins les plus élémentaires. On pense par exemple à la brutale dévaluation de la monnaie (50 %) le 11 janvier 1994. Il faut également retenir les phases de forte instabilité sociale. La grève de novembre 1992 à août 1993 montre à quel point cette indépendance est précieuse.

Déclenchée par la confédération des syndicats indépendants et le Collectif de l'opposition démocratique (COD 2) afin de contraindre E. G. Eyadéma à remettre en jeu son mandat, la « grève générale illimitée » perturbe alors toute une frange de l'économie. Ce sont surtout le secteur industriel structuré et les prestataires de services qui en subissent les effets. Les campagnes, elles, poursuivent leurs activités agricoles ; *a fortiori* puisque cette année-là les pluies sont au rendez-vous. D'ailleurs, ce sont elles qui, grâce à leur potentiel, permettent l'approvisionnement des villes ou s'ouvrent à ceux qui n'ont plus les moyens d'y résider.

Les zones rurales n'offrent pas uniquement une réponse sur le plan alimentaire, elles accueillent aussi des citoyens pour qui elles deviennent synonymes de sécurité. Le phénomène est particulièrement visible au niveau de la capitale : à cause des brutalités du régime, du 30 janvier au 2 février

1993, des milliers de Loméens s'enfuient. Ceux qui ne choisissent pas de s'exiler au Ghana ou au Bénin se dirigent vers les campagnes où va jouer bon an mal an la solidarité lignagère. Ces exodes se poursuivent durant plusieurs mois. Lomé perd au bas mot 200 000 de ses habitants, sa réputation de capitale la plus sûre d'Afrique de l'Ouest ayant soudain volé en éclats (Gervais-Lambony 1994). À l'inverse de ce qu'on observe d'ordinaire dans nombre de pays secoués par des troubles sociopolitiques, ce sont ici les citadins qui abandonnent la ville ou des ruraux qui se gardent bien de s'y réfugier.

La capacité de résistance des Tsévié englobe divers domaines dont celui de la sécurité des biens et des personnes n'est pas le moindre, la troupe hésitant à s'éloigner des points sensibles (aéroport, radio...). Sur un plan stratégique, elle permet de surseoir au refus de dialogue lorsque le pouvoir central répond à la protestation par la violence. C'est là un atout considérable, favorable à l'émergence d'une « prise de parole » et suggérant de fait à la partie adverse de préférer le compromis au blocage. Mais l'initiative populaire se heurte à son intransigeance. Par suite chacun campe sur ses positions ; jusqu'à la rupture définitive, les protagonistes se référant à leur grille d'interprétation respective : la présidence accuse des « saboteurs » de conduire le pays au désastre et la population accuse la présidence d'entretenir la terreur par le biais de l'armée. Deux analyses radicalement divergentes s'opposent.

Les Tsévié disposent d'une large gamme d'indicateurs et de critères à partir desquels ils distinguent les attitudes favorables à la cohésion du groupe de celles qui la menacent. Des interdits spécifiques font l'objet d'une observation scrupuleuse, faute de quoi il en va de la survie de la communauté. De tous, le plus important concerne celui relatif à la violence qui, sous de multiples formes, annonce le chaos. S'abstenir de recourir à la force — en dehors des cas où elle trouve une justification sociale — signifie observer les préceptes hérités des ancêtres ; préceptes dont il est dit qu'ils leur furent transmis par Nyigblà, le *vodu* à qui les Éwé devraient, d'une part, les techniques au premier rang desquelles la métallurgie, et, d'autre part, les pluies fécondantes. Leur non-observation entraînerait la victoire de la bestialité. Une formule résume l'enjeu autour de cet interdit :

« On ne peut pas parler de village s'il n'y a pas de forge. C'est nécessaire pour avoir des outils, mais pas seulement. La forge c'est d'abord Nyigblà. Depuis le temps de nos ancêtres, c'est Nyigblà qui nous aide à avoir de bonnes récoltes et qui nous protège. »
(Forgeron)

Le message est limpide, à plus forte raison dans le contexte de la grève générale de 1993 : la permanence du groupe ne dépend en aucune façon de l'État. En d'autres termes, la continuité du lien social — concrétisé dans le « village » — repose sur un ensemble d'idées et de valeurs véhiculées

à travers les schémas ancestraux. Et c'est dans la technique du fer qu'elles se cristallisent ici, faisant par conséquent de la forge bien davantage qu'un technopôle si l'on en croit cette autre formule :

« Si la forge disparaissait, des maladies, des malheurs et des crimes s'abattraient sur le village. »
(Agriculteur)

Le discours sur la violence dérive d'un propos sur le feu (*dzo*), élément central de la symbolique — primauté de la métallurgie oblige. Deux types de feu sont considérés : l'un relatif à l'agression physique et à la colère, l'autre à l'attaque sorcière. Le premier trouve à s'illustrer notamment à travers les brutalités auxquelles tout individu s'expose s'il s'élève contre le régime. Les Éwé parlent dans ce cas du feu de Gù, le *vodu* du fer, responsable des dommages corporels. Au regard des conceptions ancestrales, une agression de ce type a des suites dramatiques : soit la victime périt et elle se transforme alors en *adela*, esprit condamné à errer dans la brousse (de Surgy 1988 : 131), soit elle se voit condamnée à mourir lentement de l'attaque de Gù. Subir la violence policière signifie donc encourir le risque de suites redoutables. Manifestation du second type de feu, l'attaque sorcière (*adze*) n'est pas moins dangereuse. Parce qu'elle mobilise un feu magique, énergie invisible et sournoise, elle est même considérée comme davantage dévastatrice. Le sorcier (*adzeto*) établit des relations avec les puissances du désordre. Individu secret, il manipule de mauvais feux (*dzo vo*) afin de nuire. Ces feux se muent en esprits criminels qui, selon la volonté de leur utilisateur, ont la capacité de s'incarner dans des animaux le plus souvent nocturnes. L'idée de la manducation est omniprésente : on tue sa victime en dévorant son âme jusqu'à l'extinction de son souffle vital. La sorcellerie renvoie à une vision du monde et à une conception de la personne et des forces qui la traversent : énergie capricieuse symbolisant à cause de ce caractère le danger, le feu devient un agent de mort et de destruction dans les mains du manipulateur mal intentionné. Non seulement elle compromet l'ordre établi mais, pire, elle rappelle comme le note G. Balandier (1988 : 122), « la présence active d'un hasard aveugle et d'un désordre irréductible ».

Pareille distinction de l'ordre et du désordre resurgit lors de la critique du régime. Sur le mode de la métaphore, on dit du général-président qu'il « mange » le pays. Il n'est pas rare parmi l'ensemble des sobriquets qui servent à le désigner depuis déjà de longues années (Toulabor 1992), de toujours entendre le titre de « grand-duc », un oiseau de nuit symbole de sorcellerie. Selon la grille de lecture locale, les fortes tensions dont souffre le pays sont, dans une très large mesure, imputables aux « mauvais feux » du général-président. Les accusations d'enrichissement personnel fusent dans l'intimité des cours familiales : « Le gars-là, il a touché ! » J-F. Bayart (1989 : 297) résume fort bien ce type d'attitude visant à conférer du sens à une situation où tout semble se jouer dans les coulisses du pouvoir : « C'est en

définitive que la richesse est le signe potentiel d'un accord avec les forces du cosmos. Manifestation par nature équivoque. Elle dénonce aussi bien les agissements en sorcellerie, notamment quand l'enrichissement ne reçoit pas d'explication évidente et ne profite pas à autrui. » La fortune (supposée) inexplicable et l'absence de redistribution génèrent les rumeurs et elles les alimentent quand, au fil des années, la situation économique se dégrade. L'ensemble de ces approches à partir de la symbolique du feu nous livre également une indication précieuse sur les hiérarchies, domaine qui, se rapportant à la question de l'autorité, touche de fait celle de son exercice.

Les accusations portées contre la présidence ne sont jamais que la translation de celles portées dans les lignages : on adresse au général-président un reproche identique à celui adressé par des cadets à des aînés qui se font tirer l'oreille pour assumer la totalité de leurs devoirs, au premier rang desquels la solidarité sur le double plan matériel et financier. Ce que relève P. Geschiere (1995 : 125-163) dans son analyse du politique au Cameroun vaut ici aussi : le chef de l'État doit se montrer généreux, tel le parent « bien placé » dans l'appareil politico-administratif ; ni plus ni moins qu'il fasse, à l'instar de l'aîné envers son lignage, bénéficier le peuple des avantages que son statut lui procure. Nous verrons que la présidence garde à l'esprit la vivacité de cet usage et qu'elle sait parfois l'entretenir. Soulignons dès à présent un point fondamental : la pauvreté endémique qui affecte le pays trahirait une action sorcière au plus haut niveau, la répression ne servant que la poursuite de la dite action.

Procédant par analogie, les Tsévié n'admettent donc pas que le « père » de la nation soit aussi peu attentif à leurs préoccupations. On discerne ici une facette des rapports entre gouvernés et gouvernants. En milieu éwé, on justifie le rejet du régime autant à cause de sa brutalité — en faisant référence à Gù — qu'à cause de son « égoïsme » — en faisant cette fois-ci référence aux forces du Mal. La « défection » ou la « prise de parole » s'enracinent dans le cadre ancestral pour une majorité de Togolais. Grâce à la mobilisation de représentations collectives toujours d'actualité, parce que trouvant matière à perdurer, la « défection » se métamorphose en une esquivé. Devant l'inflexibilité de l'exécutif, c'est l'option de la parade qui l'emporte. Il faut le souligner, dans le cas présent les schémas ancestraux font preuve d'une souplesse remarquable ; ils offrent le moyen de transformer une défaite (probable ou avérée) en victoire : en 1993 ils permettent le boycottage et en 1998 ils constituent une valeur-refuge. Sous cet angle, comme le note G. Balandier (1988 : 91-115) sur un plan très général, ils ne servent pas le conservatisme ; ils se montrent au contraire capables de faire face à l'imprévu. En revanche, sans l'entraver, ils peuvent rendre plus difficile l'aboutissement de la « prise de parole » puisqu'ils offrent une alternative à un éventuel échec. Afin de cerner plus précisément les causes et les conditions de la « défection » et de la « prise de parole », il nous faut au préalable nous arrêter sur le politique à l'échelon local.

Le politique au sens local

Point fondamental, si la « défection » consiste à tourner le dos à l'État en actualisant certains domaines du patrimoine culturel, elle n'implique néanmoins pas une valorisation de la chefferie. Désormais, comme une écrasante majorité de leurs compatriotes, les Tsévié ne dirigent guère leurs attentes vers l'autorité locale. Nous le verrons dans le chapitre suivant, il faut voir dans ce phénomène la défiance dont cette institution souffre à cause de sa longue collaboration avec le régime. À y regarder de près, cette prise de distance tient pourtant déjà à sa singularité même ; au sud de manière générale, elle résulte d'âpres luttes à l'époque précoloniale (Gayibor 1997) et au nord elle découle fréquemment du fait colonial (Mamdani 1996). Il convient par conséquent de ne pas généraliser le cas des Tsévié à l'ensemble du pays. À travers une approche diachronique tenant compte des nuances régionales, l'objectif consistera à mieux saisir le sens des actuels mécanismes à l'œuvre dans les rapports entre les parties ; des mécanismes aujourd'hui répandus sur l'ensemble du pays et, paradoxalement, grâce auxquels les populations rurales conservent une marge de manœuvre appréciable. En effet, le chef gouverne avec l'aide d'un conseil de notables, mais il est explicitement prévu de pouvoir le soumettre, lui et personne d'autre, à la critique. Il est l'unique responsable des décisions prises puisque, les prenant en effet seul, il s'expose directement au jugement populaire.

Les prérogatives du chef (*fia* au sud) consistent à protéger le « pays » des agressions extérieures, à en conduire les affaires dans l'intérêt de tous et à veiller à l'ordre public. Selon un schéma commun en Afrique (Terray 1988), des notables (*tsami* au sud) l'assistent en lui donnant leurs avis au cours de débats relatifs à l'intérêt général ou à des intérêts privés interférant avec celui-ci. Intermédiaires institutionnels entre les villageois et l'autorité, ils jouent le rôle de relais à la fois de la décision de cette dernière et des diverses doléances, collectives ou individuelles. S'ils se trouvent devant une situation exceptionnelle (homicide, vol...), ils doivent informer la chefferie qui demeure la grande responsable de l'ordre public. Dans ce cas précis, l'exposé des faits ou de la requête — un particulier peut s'adresser directement au chef — intervient devant le tribunal coutumier réunissant, outre le chef seul habilité à présider et à trancher, les notables de chaque quartier. Le politique recouvre ainsi des domaines variés, du respect des règles de la vie courante (hygiène, sécurité, travaux collectifs...) à la justice, sans oublier l'organisation de festivités et de rituels destinés à réaffirmer le lien communautaire. Une très forte réciprocité caractérise par conséquent les rapports entre la population et sa direction. Si la première sollicite les compétences de la seconde, en retour cette dernière exige d'être entendue. De la bonne intégration par les deux parties de la règle du jeu dépend la cohésion du groupe et par suite sa stabilité. Que l'une y renonce et le désordre ravageur s'immisce petit à petit. On doit effectivement retenir aussi

une toujours possible défaillance de l'autorité : favoritisme, autoritarisme... Cela conduit à se pencher sur la recevabilité des actes du pouvoir local.

Comme tout un chacun le chef est faillible. Contrairement à une idée très répandue — à propos des Éwé et de l'Afrique, voire de l'ensemble des « primitifs » —, la responsabilité individuelle ne se limite pas à se placer sous de bonnes ou de mauvaises influences. L'invisible vient uniquement en appui, afin de « garantir », espère-t-on, le succès d'une entreprise. Il y a toutefois des cas de figure où une force surnaturelle (un *vodu* en pays éwé) pousse l'individu à dévoiler ses funestes projets. La volition est donc première ; elle est au principe de l'action. On tient l'individu pour responsable sinon toujours de ses actes du moins de ses choix initiaux avec lesquels ils sont mis en rapport. L'idée prévaut que, d'une quelconque manière, tôt ou tard la faute connaît une juste sanction du fait du jugement des hommes ou de celui des dieux. Quelles que puissent être les protections disponibles, personne n'échappe à la justice ; y compris donc le chef. Chez les Tsévié, on le lui signifie sans détour le jour de son intronisation : les villageois lui intimement de les gouverner avec équité, sous peine de le déconsidérer. À l'inverse, le chef promet d'agir dans le sens de l'intérêt général et exige de tous fidélité et obéissance. Les deux parties concluent un pacte. Chacune garde à l'esprit qu'un engagement solennel — sur l'honneur — reste soumis à de multiples aléas. Cela explique le rite d'échange de menaces de rétorsions magiques ou spirituelles de part et d'autre (*atamkaka*) au cours de l'intronisation (de Surgy 1989 : 133-143). Si les termes du pacte n'ont manifestement pas le caractère d'un serment, en revanche il faut bien y reconnaître le souci commun d'établir une contrainte forte à partir des responsabilités respectives. Et c'est sur la base de ces exigences réciproques que naît la dynamique des rapports autour de l'exercice du pouvoir ; ce qu'on retrouve aussi au nord sur des bases culturelles propres à chaque groupe, même si, nous l'avons dit, l'ancrage historique des usages peut être faible. Chaque partie engage l'autre à respecter les termes du pacte lui revenant et s'accorde, de la sorte, la possibilité de se désengager en cas de rupture. Un chef fera valoir l'incivisme et l'indiscipline de ses administrés pour justifier ses échecs, voire masquer son incompétence ; ces derniers mettront en avant, eux, sa partialité et divers abus de pouvoir pour lui désobéir. Apparaissent ici les conditions propices à la « prise de parole » et à la « défection ».

Au chef d'exercer le pouvoir, à la population de l'infléchir si nécessaire. Les mécontents ont le choix entre la « prise de parole » et la « défection ». Bien que le chef ne soit pas destituable (au nord comme au sud), son intérêt lui dicte néanmoins de faire preuve de souplesse ; une attitude difficile à adopter depuis la colonisation. À l'époque précoloniale, lorsqu'il existait une chefferie, ceux dont les protestations se situaient en marge de l'intérêt général pouvaient toujours partir. Ils s'installaient dans d'autres localités ou ils créaient de nouveaux foyers de peuplement. Indépendamment des raisons qui la motiveraient, aujourd'hui, cette seconde forme de « défection » n'a

plus cours : la fondation de nouvelles unités villageoises est devenue impossible, au moins à cause du contrôle de l'État sur l'aménagement du territoire. En revanche, la première reste d'actualité. Très souvent le choix se porte sur la ville — avec toutes les difficultés d'une telle entreprise en période de crise — plutôt que sur un autre village — à cause de multiples facteurs dont en premier lieu la raréfaction des terres agricoles. Ce sont surtout des jeunes qui adoptent ce type de « défection » ; les plus enclins grâce à leur position de cadets à vouloir se libérer de la pesanteur des hiérarchies locales. Le phénomène ne cesse de s'accroître depuis la période coloniale, la scolarisation ayant placé, ici comme ailleurs, l'individu en porte-à-faux vis-à-vis de sa communauté d'origine par une valorisation de l'individualisme (Balandier 1986 : 271-231). La « défection » ou la « prise de parole » de cette partie de la jeunesse se situe dorénavant vis-à-vis du politique à l'échelon national. De nos jours, les mécontents qui restent au village éprouvent des difficultés à faire aboutir leur « prise de parole » et, par suite, leur « défection » s'exprime nécessairement sous une autre forme. À défaut de se concrétiser à travers la fuite, elle passe alors par un jeu sur les différents types de contre-pouvoirs déjà existants et susceptibles d'être développés. On assiste ainsi à une réflexion sur le politique. Afin d'en saisir les diverses subtilités, il convient d'exposer ce sur quoi repose la légitimité de la chefferie au sens local. Observons tout d'abord la situation chez les Tsévié, représentative de la moitié sud du pays.

Qui peut prétendre gouverner le village ? En théorie, la réponse est simple : est chef celui qui descend en ligne patrilinéaire du fondateur, pour peu qu'il soit déclaré apte (physiquement et intellectuellement) et après accord de l'esprit tutélaire (*tro*) de son lignage. La réalité est sensiblement différente depuis la colonisation. Nous y reviendrons, les exigences du colonisateur ont parfois bouleversé cette règle au point de pousser des ayants-droit à fuir (Pauvert 1960). Dès lors, certains titulaires de la charge ne se comptent plus parmi les descendants en ligne directe des fondateurs. Mais là ne réside pas l'essentiel. Quel que soit le cas de figure, le chef ne détient aucun pouvoir spirituel reconnu par l'ensemble de la communauté villageoise. L'esprit ancestral (*tro*) auquel il se réfère ne vaut que pour lui-même et pour les siens. Toutefois, il entretient des relations privilégiées avec les esprits du sol. Ils lui sont d'autant plus accessibles et favorables — pour le plus grand bénéfice de tous — qu'il descend de l'aïeul qui, le premier, établit le contact avec eux ; contact d'ailleurs rappelé chaque année à l'occasion de rituels où il apparaît que Nyigblà, lui aussi recevant des offrandes à cette occasion, occupe le sommet du panthéon, juste au-dessous du Créateur (Mawu). La précision est importante puisqu'elle indique sous un autre angle, en l'occurrence celui des rites agraires, que l'attachement du groupe au terroir est subordonné à sa relation au plus grand des *vodu*, Nyigblà. Effectivement, sans les pluies la terre demeure inexorablement stérile. Cela explique le départ des mécontents du pouvoir pendant la période précoloniale, le désordre ayant toujours, dit-on encore aujourd'hui, une incidence fâcheuse

sur les récoltes. La pérennité du groupe tient donc moins aux relations du chef avec les esprits du sol, qu'à l'observation des règles de la vie en société auxquelles Nyigblà est sensible et dont le chef est *a priori* le garant. Ne pouvant pas se prévaloir d'une relation privilégiée avec le premier des *vodu*, l'assise du pouvoir souffre de fait d'une certaine fragilité, ce qui favorise la critique populaire.

Même s'il épouse au plus près les prescriptions de la coutume, l'actuel mode de désignation du chef diffère néanmoins de celui ayant eu cours jusqu'au xvii^e siècle à Notse. Sous le règne du roi Agokoli, encore réunis en une cité-État, les Éwé vivent une crise politique dont le souvenir subsiste dans la mémoire collective. La tradition orale véhicule le souvenir d'un dirigeant tyrannique. Sa volonté d'adjoindre le pouvoir temporel à son pouvoir spirituel le conduit à ôter à ses ministres le gouvernement de la cité (Gayibor 1997 : 179). La fronde populaire qui suit ne parvient pourtant pas à aboutir dans l'immédiat. En butte à l'intransigeance du monarque, plusieurs clans choisissent la fuite et se dispersent sur le territoire que nous leur connaissons depuis lors (l'espace compris entre la Volta et une quinzaine de kilomètres à l'ouest du Mono). De la sorte les Éwé ne reconstitueront plus jamais un État centralisé — d'où cette idée tenace d'une population « hostile » à toute forme d'État. La « prise de parole » contre la dérive autocratique aboutit à une refonte du politique. À Notse, deux réformes vont avoir pour but de faire circuler le pouvoir entre les différents quartiers. Leurs succès sont très relatifs comparés à celui de la réforme entreprise par le gros de la population parti fonder de nouvelles localités (Gayibor 1997 : 184). Désormais le chef ne peut plus se prévaloir du prestigieux titre d'*Anyigbafià*, titre supposant un pouvoir essentiellement spirituel, attaché au culte de Nyigblà et dont Agokoli n'avait pas voulu se contenter. Ainsi les Éwé se prémunissent-ils du risque de subir à nouveau un mode de gouvernement qui, afin d'interdire la critique, rapporte ses décisions à l'ancrage de sa légitimité dans la sphère du divin. L'expression de la « prise de parole » redevient envisageable.

De la réforme postérieure à Notse, il faut retenir deux points fondamentaux : le débat redevient possible et désormais le chef gouverne. De fait celui-ci n'est plus le dépositaire de l'éthique collective, puisqu'il ne peut plus revendiquer le titre d'*Anyigbafia* qui faisait de ses prédécesseurs des grands prêtres de Nyigblà. Cette prérogative revient aux prêtres de rang subalterne et, surtout, aux forgerons qui, aussi loin que l'indiquent les traditions orales, la détiennent de leurs homologues alù, forgerons de Tado, les premiers détenteurs du secret des pluies. La provocation de ces dernières étant subordonnée à des rituels à destination de Nyigblà et à l'observation par le groupe d'attitudes respectueuses de l'ordre, le pouvoir du chef consiste donc à favoriser l'harmonie au sein de la collectivité. S'il faillit à sa mission, le groupe le rend responsable des dysfonctionnements qui empoisonnent son quotidien. Pire, s'il s'avère que le désordre est dû à sa partialité, c'est dans ce cas son refus des règles qui est souligné. Comme partout, le politique

interfère avec l'éthique. Ici son rappel revient de droit aux forgerons. Le pouvoir se trouve par conséquent sous la double surveillance du groupe et des artisans du fer. Un adage confirme le droit de regard de ces derniers :

« Le chef s'assoit sur les genoux du forgeron. »
(Forgeron)

L'importance de la forge dépasse de très loin sa fonction de pôle industriel. D'où la singularité du politique en pays éwé et de façon générale au sud : un chef non destituable en vertu d'un principe d'antériorité (les premiers liens établis avec le sol) et cependant exposé à la critique, ses actes étant jugés à l'aune d'idées et de valeurs rapportées à la sphère du spirituel dont il ne peut pas se prévaloir de l'appui pour gouverner. Ce subtil équilibre qui limite ainsi les risques de retour à l'autocratie a été compromis avec la colonisation, dans la mesure où le chef peut désormais se prévaloir de la tutelle de l'État pour justifier ses décisions. La poursuite de la « prise de parole » est devenue plus difficile et c'est plutôt la recherche de contre-pouvoirs qui l'emporte. Bien que très dangereuse à manipuler — à cause des risques de « retour » —, la sorcellerie peut servir de canal à la protestation. Mais socialement réprouvée — l'usage veut qu'on chasse les sorciers — et toujours le fait d'individus qui agissent en leur nom et dans l'ombre, elle prend plutôt le caractère d'une vengeance personnelle. Nyigblà constitue, lui, une forme de contre-pouvoir sans lequel il ne pourrait pas y avoir de « défection » à « l'interne ». On s'adresse au plus grand des *vodu* afin qu'il considère les attentes que l'autorité temporelle néglige. Des personnages comme les forgerons et les prêtres de Nyigblà voient leur prestige et leur audience croître sensiblement en période de crise : on se tourne vers eux pour prendre conseil, résoudre un problème ou affronter une difficulté. Ils deviennent des interlocuteurs privilégiés.

Au nord, l'ancrage historique des chefferies étant souvent bien moins ancien et, surtout, ayant été réalisé dans des circonstances radicalement différentes, la défiance à leur égard repose sur d'autres bases. La cause principale en revient à la colonisation française qui imposa des chefs partout où il n'y en avait pas auparavant. Au motif que chaque « tribu » devait être considérée comme une unité distincte et donc sous l'autorité d'un chef, plusieurs sociétés dont les sociétés acéphales (par exemple les Kabiyè) durent du jour au lendemain composer avec un pouvoir politique prévu pour servir les intérêts du seul colonisateur (Mamdani 1996 : 72-79). Trois cas de figure se présentèrent à l'administration : soumettre la population à une chefferie voisine, convertir les chefs religieux en chefs administratifs ou encore faire d'un homme du village un chef (*ibid.* : 80-81). Si certains groupes purent à la faveur de ces mesures échapper à un voisinage brutal et ainsi vivre en paix, d'autres connurent en revanche de véritables bouleversements de leurs institutions. L'installation d'un « despotisme décentralisé », pour reprendre la formule de M. Mamdani (1996 : 52-61), permit certes à

l'administration coloniale de compenser son manque d'effectifs et de rester à l'arrière-plan pour tirer les ficelles mais, en retour, les prérogatives qu'elle octroyait en matière fiscale, d'état civil, de police... générèrent un véritable clientélisme à l'origine de tensions d'un genre nouveau : sans surprise, des chefs abusèrent de leur position pour conduire leurs propres affaires, quitte à surtaxer la paysannerie et à la faire travailler sur leurs plantations.

Au lieu d'apaiser les tensions, les réformes intervenues après 1945 les attisèrent : l'idée d'incorporer la classe moyenne indigène par voie électorale avait pour but de maintenir en place l'autorité des chefs sur les paysans, provoquant ainsi le passage d'un « despotisme décentralisé » à un « despotisme centralisé » (Mamdani 1996 : 102-108) — une mesure dont bien plus tard E. G. Eyadéma sut tirer profit pour se constituer un cercle de « barons ». Une résistance s'organisa contre la réforme coloniale, avec à sa tête les chefs de clans souvent opposés aux idéologues nouveaux venus poussés par le colonisateur. Cette résistance était en fait limitée à la restauration de l'indépendance du clan, du groupe ou de l'unité de peuplement ; autant de structures au sein desquelles s'inscrivait le politique à l'époque précoloniale. On la retrouve désormais sous une forme actualisée, le chef n'étant plus perçu comme l'auxiliaire voire l'allié du colonisateur mais comme un véritable suppôt du régime. Les stratégies de contournement reposent sur des dynamiques lignagères ou claniques à défaut de pouvoir s'opposer de manière directe aux autorités locales.

Le phénomène observé chez les Tsévié est par conséquent symptomatique d'un phénomène plus large affectant sous des formes variables l'ensemble de la société togolaise. Il dévoile une crise profonde de l'autorité dont celle qui affecte la chefferie ne représente qu'une facette. Les reproches adressés aux aînés, aux chefs et à l'État portent sur la question de la réciprocité. À quelque degré qu'ils se situent dans la hiérarchie, les détenteurs d'un pouvoir sont accusés de ne plus satisfaire les devoirs de leurs charges ; bref d'abuser de leurs positions pour assouvir des ambitions personnelles. L'exemple du sud n'est pas unique, même si les tensions y sont plus vives. En pays éwé, la défiance à l'égard de l'autorité coutumière s'accroît du fait que la légitimité que lui confère l'État compense la faiblesse de celle qu'elle ne peut pas enraciner dans la sphère du divin. De là les références à Nyigblà, l'esprit en quelque sorte « protecteur » de ceux soucieux de maintenir la cohésion du groupe. Quant au nord, la chefferie s'y attire d'autant plus le soupçon qu'elle doit sa légitimité à un État n'ayant pas jugé opportun de revenir sur les bases jetées par l'administration coloniale. Ce sont par conséquent les représentations et les valeurs véhiculées par le lignage ou le clan qui servent de référence pour la contestation. On assiste bien à une actualisation de certains schémas ancestraux. Et cette entreprise constitue d'autant plus un défi que la chefferie tente une fois encore de jouer sa propre carte. Il convient cependant de s'interroger davantage sur son attitude.

Qui servir ?

Au Togo la chefferie a ceci de particulier qu'elle doit d'abord tenir le rôle d'un outil au service du pouvoir central. Extérieure à l'appareil d'État, mais pourtant, d'une certaine manière, assimilable à l'un de ses prolongements, elle est son alliée obligée et sa concurrente directe. Bien qu'elle s'y sache soumise, elle n'ignore pas que, sans son appui, celui-ci n'aurait pas le moindre impact sur la population. Quasi organique, cette dépendance mutuelle est comparée par E. A. B. van Rouveroy van Nieuwaal (2000 : 81-114) à « un jeu à somme nulle », « sans gagnant ni perdant ». Du point de vue populaire, pareille situation représente davantage une menace qu'un gage de quiétude et de prospérité. On veut y voir la principale cause de nombreux maux (contraintes brutales, excès en tous genres, ignorance des problèmes locaux...), bref la principale source du désordre — la « pagaille » — dont la presse se fait régulièrement l'écho⁴.

Au moment où la « défection » à l'égard du pouvoir central atteint des sommets, le retour vers les valeurs locales devrait en toute logique inclure un rapprochement vers l'autorité coutumière. Or les relations entre cette dernière et la population souffrent d'une méfiance réciproque, d'ailleurs historiquement repérable au nord comme au sud. C'est donc sous un autre angle, complémentaire du précédent, qu'il convient de s'interroger à propos de la désaffection dont les dirigeants locaux font l'objet. La relation État-chefferie n'est guère davantage harmonieuse. Emprunte autant de séduction que de menaces silencieuses, elle repose sur un échange de services, étant toutefois entendu que, au nom de la souveraineté de l'État, le pouvoir central s'arroge le droit d'avoir le dernier mot. Le maintien d'un équilibre précaire n'est pas sans rejaillir sur le quotidien des communautés villageoises. Un chef soumis bénéficie de l'appui de l'administration et, *a priori*, ses sujets en bénéficient à leur tour. Mais une telle situation relève souvent de la théorie : d'une part, les aides au développement sont rares et, d'autre part, elles demeurent subordonnées à l'adhésion préalable des populations aux thèses du régime. Il est clair que le Sud manifestant trop peu de sympathie pour celui-ci, il en subit le premier la sanction. Parfois davantage enclin au compromis, le Nord peut espérer s'attirer ses faveurs. Les résultats aux élections le confirment, les efforts des chefs pour relayer le discours officiel ne portent dorénavant guère de fruits — y compris dans de nombreuses localités autrefois fidèles à la présidence. Par suite, le pouvoir coutumier s'emploie à minimiser sa responsabilité, voire à la dégager en exprimant sa loyauté (feinte ou réelle) à travers son adhésion aux idéaux de l'ex-parti unique (le RPT, Rassemblement du peuple togolais). D'où une série de reproches des populations rurales qui voient là une trahison, concrétisée par une absence de réponses face aux difficultés d'ordre sanitaire, éducatif, administratif... auxquelles elles se heurtent.

4. *Le Combat du peuple*, 122, 14-18 juillet 1997.

D'après E. A. B. van Rouveroy van Nieuwaal (2000 : 173-194), le chef est prisonnier de son statut. Prenons garde néanmoins à ne pas faire de la question du statut l'alpha et l'oméga de toute analyse. Ne minimisons pas l'ambition qui ne parvient pas à se réaliser, car le chef entend bien renforcer son autorité. Lors du soulèvement populaire des années 1990-1991, un profond malaise s'empare de la chefferie : elle ne sait pas si elle doit rester fidèle au régime ou pencher du côté de la population. Au moment où le général-président s'attire ouvertement les foudres des Togolais, son silence traduit un embarras croissant. De tous les chefs, seul Togbui Kpelly III ose s'exprimer. Il dénonce la collusion, selon lui voulue par la présidence, entre l'autorité coutumière et l'État. Et d'avancer deux arguments afin de justifier le mutisme de ses pairs :

« C'est le régime d'Eyadéma qui a complètement réduit à néant la chefferie. [...] Vous savez bien que l'on ne peut jamais insulter le lion en étant encore dans ses griffes »⁵.

Semblables propos accusent ouvertement l'État d'avoir corrompu l'institution coutumière ; d'avoir terni son blason. Elle est présentée comme une victime. Il ne faut pourtant pas se laisser abuser par la métaphore. C'est aller un peu vite en besogne d'oublier que la « victime » caresse toujours l'espoir de récolter les fruits de sa collaboration. La mémoire des chefs est manifestement sélective. Mais n'anticipons pas et suivons dans un premier temps la piste de réflexion que nous suggère Togbui Kpelly III. Il aborde un point sensible : la dépendance de la chefferie. Sur le plan institutionnel, elle se trouve effectivement en porte-à-faux. Certes, il revient aux populations de choisir leurs chefs — par le jeu de la coutume au sud et parfois par le biais d'élections au nord — mais, ce choix doit être soumis à l'aval du ministre de l'Intérieur. Quant aux chefs de cantons et aux chefs supérieurs, responsables respectivement de plusieurs villages et d'un groupe ethnique, leurs nominations dépendent exclusivement d'un décret présidentiel. Le régime exerce ainsi d'importantes prérogatives, d'autant plus qu'il s'arroe aussi le droit de prononcer d'éventuelles destitutions — une pratique, rappelons-le, inimaginable d'après la coutume du Sud. Cette imbrication de deux droits distincts, l'un axé sur des usages ancestraux — ce qui n'est pas toujours exact au nord — et l'autre sur les règles de la République, stigmatise l'ambivalence de la chefferie : elle est à la fois la gardienne de la coutume et une auxiliaire de l'État. Il serait cependant inexact d'imputer ce montage juridique à la présidence.

La nomination des chefs remonte à l'époque où l'administration coloniale se soucie d'asseoir son autorité, voire d'influer sur la coutume afin d'amener les Togolais à ses vues (Schuerkens 1992 : 213-229, 1994). Ainsi, la pratique n'est pas nouvelle, et l'un des principaux reproches adressés au

5. *Le Courrier du Golfe*, 97, 29 juillet 1991.

régime concerne justement l'entretien de cette survivance d'un passé révolu. Au sud, c'est le colonisateur allemand qui le premier instrumentalise la chefferie. Il fixe le cadre en regroupant les villages en districts et en nommant des chefs à leur tête (Knoll : 1978). D'où le sobriquet peu flatteur de « *yovofia* » (« Chef pour les Blancs ») dont héritent ceux qui, soit se plient au diktat colonial, soit y adhèrent ouvertement. Aux contraintes viennent s'ajouter malgré tout de petits avantages, perçus autant comme des marques de prestige que comme des moyens d'acquérir un surplus d'autorité : un garde, l'intéressement sur l'impôt collecté (3 % pour un chef supérieur et 1 % pour un chef de village), de nouvelles prérogatives en matière judiciaire... De la sorte, la mise en place d'une réciprocité de services amorce une longue période de compromission. L'autorité coutumière subit un très grave préjudice en termes de respectabilité. De nombreuses correspondances entre des *yovofia* et l'administration relatent des refus d'obéissance, des vexations... Quelle que soit la base sur laquelle repose leur légitimité, les chefs se heurtent à l'hostilité de leurs concitoyens. Par ailleurs, assumer une telle fonction n'est pas sans risque, l'administration pouvant prononcer leur destitution si ses attentes ne sont pas satisfaites et si, de surcroît, elle prête l'oreille à des propos diffamatoires. Les signes d'allégeance ne sauraient suffire ; preuve en est, cette correspondance du chef de Gapé (village au nord de Tsévié) au Commandant de Cercle, tenu par lui pour son « père », son « pasteur » :

« Ce qui me donne du cœur, c'est que je ne suis point élu par les Noirs, mais plutôt par les Blancs. Aussi n'oserais-je pas croire qu'aucun Noir tente et réussisse à me détrôner. [...] Maintenant, apprenez que ces gens sont des chefs fétiches, c'est-à-dire que leurs fétiches n'aiment pas qu'ils soient exclus par les Blancs. [...] S'il ne pleut pas, nous allons chez ces chefs fétiches qui priaient pour nous afin qu'il pleuve »⁶.

Ces quelques lignes illustrent la difficulté d'être chef. Elle prend sans doute ici un caractère aigu puisque le titulaire de la charge est un pur produit de l'administration, un vrai *yovofia*. La situation d'un chef authentique n'est guère plus enviable. Astreint de la même façon à une attitude loyale, sa marge de manœuvre demeure étroite. Et dans chaque cas de figure, il se trouve pris entre l'aspiration populaire et les *desiderata* du pouvoir colonial. Une inévitable perte de confiance s'en suit, au point de voir les communautés villageoises se tourner vers les « chefs fétiches » ; personnages dont on a vu qu'ils désignent des prêtres et surtout des forgerons de Nyigblà, responsables des pluies.

On prend ses distances avec un pouvoir local à l'évidence compromis. Ce type de « défection à l'interne », observé aussi sur la période 1993-1998, n'est donc pas un phénomène récent. L'actuelle ambivalence de l'autorité

6. Azi, E. J, *Cercle de Tsévié*, Archives nationales du Togo, Lomé, 30 juin 1947.

coutumière est le fruit d'une histoire déjà longue. Voyons maintenant de quelle manière cette ambivalence a fait naître des espoirs.

La création de chefferies « sur mesure » perturbe diversement les équilibres locaux. Dans les sociétés acéphales, elle permet de générer un véritable clientélisme. Prenons au Nord l'exemple du pays kabyê. Le pouvoir politique y est d'ordinaire distribué entre les guerriers-défenseurs (*kondona*) et l'assemblée des anciens (*sosa*), les premiers assurant les opérations de défense et la seconde la gestion des affaires intérieures (Verdier 1982 : 117-118). Afin d'avoir un seul interlocuteur par village, les Français imposent des chefs — ce dont les Allemands s'étaient abstenus, ayant décidé de porter leurs efforts sur la zone méridionale. Dès lors l'exercice du pouvoir politique devient le théâtre de luttes intestines ; ce qui a pour effet d'attiser les tensions et de favoriser les intrigues. Dès la colonisation allemande, la mainmise administrative prend une autre résonance au Sud. Forte de sa longue pratique, la population n'admet pas de devoir soumettre la désignation de ses dirigeants à l'approbation d'une autorité extérieure et, de plus, de les savoir soumis à une éventuelle destitution — si bien sûr ils gouvernent dans le sens de la coutume. Dans l'ensemble du pays, ces mesures engendrent ainsi un climat de suspicion. Et ce n'est pas l'octroi de petits avantages ou de privilèges qui risquent d'apaiser les esprits. Bien au contraire, ils accréditent la thèse de la complicité.

Avec l'indépendance naît l'espoir d'une clarification, tant du point de vue du peuple que de celui des chefs. Le premier est déçu : le jeune État n'envisage pas de revenir sur l'héritage colonial. En revanche, les seconds voient d'un assez bon œil le maintien du système antérieur. L'État leur délègue même de nouvelles tâches administratives subalternes. Toujours responsables de plusieurs villages, les chefs de cantons acquièrent, eux, une compétence supplémentaire, en l'occurrence dans le domaine pénal. Reste la délicate question du statut, à savoir l'éventuelle intégration de la chefferie dans l'appareil d'État — autrement dit l'entrée du chef dans la fonction publique. C'est la grande aspiration des responsables locaux. Ce que le colonisateur ne pouvait pas leur offrir, l'État togolais, lui, le peut. La mesure serait d'autant plus la bienvenue que la légitimité de beaucoup d'entre eux est sujette à caution. Quel sens donner au titre de « Chef traditionnel » si, d'une part, la nomination du dit chef dépend du pouvoir central et si, d'autre part, il est destituable ? Mais la résolution du problème suppose que, désormais libre de la tutelle de la France, le législateur revienne sur sa décision de 1959. Au cours de la transition vers l'indépendance, il n'avait pas suivi la réforme qui visait à faire disparaître petit à petit le pouvoir coutumier. À cause de la trop forte politisation de celui-ci, il avait choisi de peaufiner le système existant ; ce qui eut pour effet de préciser les motifs de la destitution et d'instaurer la désignation des chefs par la consultation populaire là où la coutume ne prévoyait pas d'en désigner, comme par exemple chez les Kabyê. Cette dernière décision sera lourde de conséquences par la suite. Il faut donc que le jeune État revienne sur son engagement de 1959 ; ce à

quoi il ne songe pas un seul instant. D'une certaine façon, il aggrave le clivage envenimant les relations intra-communautaires. Ce sera à la faveur d'un hasard de l'histoire que, quelques années plus tard, les chefs vont se prendre de nouveau à espérer.

Lorsque le lieutenant-colonel Eyadéma s'empare du pouvoir le 13 janvier 1967, il s'empresse de suspendre la Constitution puis de dissoudre le Parlement dans la foulée. De la sorte, le nouvel homme fort du pays cumule le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif à l'instar de n'importe quel chef de village. À aucun moment les chefs traditionnels, représentants immédiats des populations, ne s'émeuvent. Ils ne s'émeuvent pas davantage de voir disparaître les libertés individuelles. Au départ, ils se montrent pourtant hostiles à la création d'un parti unique... avant de se raviser en 1969. Ce revirement trahit un calcul : formant désormais l'interface entre le régime et le peuple, ils aspirent en toute logique à devenir des acteurs à part entière de la vie publique nationale. L'enjeu est considérable : la possibilité se profile de détenir un pouvoir fort. Pas un chef du Sud ne renoncerait à une éventuelle proposition qui, d'une part, le confirmerait au poste de gouvernant à vie — ce qui est conforme à la coutume — et qui, d'autre part, lui permettrait de se prévaloir de son appartenance à l'appareil d'État pour justifier ses décisions — quitte cette fois-ci à bousculer la coutume. Quant à un chef du Nord, il serait gagnant de bout en bout puisque sa situation souffre souvent d'une totale absence d'assise coutumière. Et surtout, la menace de destitution n'aurait plus lieu d'être, même s'il ne faut jamais exclure celle de la révocation. Dernier point, un statut sans équivoque entraînerait aussi le versement d'un salaire, l'exercice de la charge ne faisant l'objet d'aucune reconnaissance financière ; la justice est *a priori* gratuite, même s'il est envisageable de réclamer une compensation pour les frais occasionnés — d'où parfois des abus, malgré l'existence d'un barème dont, au demeurant, les pouvoirs publics ne se soucient guère du respect. On comprend mieux dès lors pourquoi les chefs s'efforcent de ménager le régime.

La chefferie opte pour le loyalisme, au point de constituer une des « ailes marchantes » du régime sous la houlette du parti unique (le RPT) à partir de 1987. Sa fidélité franchit ainsi un pas supplémentaire dans la soumission, avec toujours le secret espoir d'en récolter les dividendes. Mais depuis 1967 la présidence s'inquiète sans cesse du risque de voir naître un facteur de pouvoir indépendant. Il lui semble de très loin préférable de la circonscrire à son rôle d'instrument. Elle veille donc à maintenir en vigueur le principe selon lequel, un chef ne peut pas être un agent de l'État et si un agent de l'État devient chef, son administration d'origine le place alors en position de détachement. « L'ouverture à la démocratie » initiée en 1990-1991 ne va rien changer. L'article 143 de la nouvelle Constitution (1992-IV^e République) le stipule, « L'État togolais reconnaît la chefferie traditionnelle » ; timide avancée d'une reconnaissance par la loi, d'une portée toutefois nulle dans la mesure où elle n'est pas suivie d'une loi organique. En 1998, la

chefferie traditionnelle est encore régie par l'arrêté de 1949 partiellement abrogé par le décret de 1959. Elle n'a par conséquent rien obtenu de concret en l'espace de trente ans. Pourtant — et là n'est pas le moindre des paradoxes — elle peut trouver un intérêt à ce blocage : E. A. B. van Rouveroy van Nieuwaal (2000 : 173-194) le souligne fort justement, l'absence de loi évite que son éventuelle abrogation ne la fasse disparaître. Bien maigre consolation. Néanmoins il y a plus. Cette absence entretenant l'espoir, la fidélité à la présidence reste dans l'immédiat nécessaire ; ce dont celle-ci a conscience. Il faut aussi retenir le point de vue du peuple : la chefferie étant condamnée à poursuivre son double jeu, il évite de la sorte une emprise accrue du régime. Force est par conséquent de l'admettre, si elle a été réduite « à néant » selon Togbui Kpelly III, la raison en revient pour partie à ses ambitions.

Tenu à la loyauté vis-à-vis de l'État et de ses administrés, le chef n'a au final d'autre choix que jouer sa propre carte. Le pouvoir coutumier est certes ambivalent sur la forme, mais il est inévitablement ambigu sur le fond ! Sa situation est délicate : pris entre les exigences du régime et celles de sa communauté, il doit faire preuve d'habileté pour rassurer ceux dont il dépend de part et d'autre et qu'il ne peut néanmoins jamais satisfaire pleinement. Il se heurte au soupçon du groupe et il se sait sous l'étroite surveillance de son autorité de tutelle. On perçoit ainsi sous un autre angle les motifs des tensions au sein des communautés villageoises. L'instauration d'un climat de confiance relève nécessairement de l'utopie. Nous l'avons vu à propos des Tsévié et le constat reste valable au nord, à la défiance envers le pouvoir central s'ajoute celle envers son auxiliaire local. On assiste donc bien à une double « défection ».

La légitimité impossible

À ce stade de l'exposé, il faut observer comment le pouvoir central élabore sa propagande, tant à l'égard de la population qu'à celui de la communauté internationale avec laquelle il doit composer, sanctions économiques obligent depuis 1993. Une lecture attentive du mode de gouvernement du pays relève le souci permanent de conférer du sens aux décisions. Gardons-le présent à l'esprit, selon un principe général, le pouvoir est la possibilité qu'a un individu ou un groupe d'imposer sa volonté à d'autres. L'autorité est fondée sur la conviction des gouvernés que le pouvoir exerçant le droit de diriger, il leur impose légitimement sa volonté. Entre les deux, la frontière demeure floue et on constate un glissement progressif du premier vers la seconde avec l'emploi de la force. Pour s'exprimer, le pouvoir en appelle à la politique ou, s'il se mute en autorité, au politique. Ici l'absence de conviction des citoyens pose problème à l'autorité. Elle en souffre d'autant plus que la force à laquelle elle recourt rappelle, justement, que l'imposition

de sa volonté suscite la controverse. La survie du régime dépend par conséquent de la recherche d'une légitimité permettant de déjà justifier son existence. Procédons d'abord à un bref rappel.

Deux événements majeurs ponctuent la première décennie de la République togolaise :

— le 13 janvier 1963, d'anciens militaires des troupes coloniales, au nombre desquels l'ex-sergent-chef Eyadéma, procèdent à un coup d'État et placent sous leur surveillance M. Nicolas Grunitzky à la magistrature suprême ;

— le 13 janvier 1967, le lieutenant-colonel Eyadéma procède à un second coup d'État et s'empare du pouvoir.

Ces deux dates vont faire l'objet d'une exploitation minutieuse jusqu'à l'élection présidentielle de 1998. Elles sont inlassablement présentées comme les signes précurseurs de la renaissance du Togo ; l'intervention de 1963, annonciatrice de celle de 1967 grâce à laquelle la nation revient vers « la lumière » et connaît enfin « le salut » tant espéré. Accolés au personnage d'Eyadéma, les faits sont auréolés de gloire et confondus avec sa trajectoire personnelle. À qui oserait toujours en douter, l'affiche électorale de 1998 se charge de rafraîchir les mémoires défaillantes : vêtu d'une veste sombre, le général-président (son élévation dans la hiérarchie militaire n'a pas cessé depuis 1967), le buste légèrement de trois-quarts et le regard scrutant l'horizon, s'inscrit dans un cadre de couleur verte sur le bas duquel on distingue un épi de maïs mûr et en lettres capitales de couleur blanche le slogan : « LA FORCE DU DESTIN ». On retrouve les principaux ingrédients utilisés par le régime depuis plus de trente ans. Ils s'articulent autour d'un insatiable besoin de transcendance ; besoin commun à toute forme du politique (Abélès 1990 : 117-167), mais qui prend ici un caractère obsessionnel.

Première remarque, le candidat se présente comme un homme nouveau : la tenue vestimentaire veut l'attester. S'il n'y a aucune référence explicite à son passé de militaire de carrière, le mot « FORCE » laisse toutefois planer un doute. La posture conserve d'ailleurs quelque chose de martial ; il ne fait pas face à l'électeur ; il adopte bien plutôt la pose du stratège en campagne, le regard porté vers le lointain — probable source du danger — et contemplant par avance l'issue heureuse de la bataille à venir — les yeux mi-clos laissant deviner une analyse fine de l'enjeu. Bien que figée, l'expression d'ensemble du visage se veut rassurante. Le général-président n'est donc pas ce soldat brutal et fantasque que ses détracteurs dépeignent. Loin d'avoir été sa victime, le pays a au contraire connu grâce à lui une quiétude et une prospérité inédites. La couleur du cadre et l'épis de maïs l'indiquent, avec le général-président les champs reverdissent et les fruits de la terre éloignent le fléau de la famine⁷. Mieux, il incarne tout simplement la paix.

7. Le candidat Eyadéma reprendra ce thème sur un mode à la fois plus sobre et plus explicite lors de la présidentielle de 2003 : son portrait aura disparu pour laisser la place à un épi de maïs dessiné à l'encre noire avec au-dessous les trois lettres RPT pour unique slogan, le tout sur un fond uniformément immaculé.

En effet, son action teintée d'un profond humanisme, transparait à travers la couleur des caractères du slogan : le blanc propre au divin par essence bienveillant à l'égard des hommes. Le postulant à la magistrature suprême se drape de l'aura du sacré ; il prend une dimension cosmique. Le sens induit du slogan surgit ici : Eyadéma ou la Providence ayant pris chair. On comprend dès lors le message à l'adresse du simple citoyen : « LA FORCE DU DESTIN » ou la main de Dieu sur celui qu'il a choisi afin de poursuivre son œuvre créatrice. Le candidat réunit sur sa personne l'ensemble des qualités le désignant comme le grand favori dans la course à la présidence ; pour ne pas dire le prétendant légitime : c'est « son » destin ! Sauf à vouloir s'opposer au dessein du Créateur, il doit être reconduit dans ses fonctions.

Vu de l'extérieur, on ne peut pas ne pas noter un effort pour gommer l'image d'autocrate du général-président. Néanmoins se présenter en costume de ville ne rassure pas pleinement. Le slogan sème toujours le trouble quant aux intentions réelles du candidat. De fait, la communauté internationale est à demi séduite et ses craintes seront d'ailleurs confirmées à l'issue du scrutin. Eyadéma doit en effet tenir davantage compte de jour en jour des pressions extérieures. De l'ouverture effective du pays à la démocratie — et pourquoi pas d'une alternance au sommet de l'État — dépend la reprise des aides de nombreux bailleurs de fonds ; des mesures suspendues depuis 1993, à cause justement d'un autoritarisme persistant⁸. Le général-président doit donc laisser croire qu'il se pliera au verdict des urnes. Mondialisation oblige, l'enjeu est également considérable sur le plan économique, les investisseurs étrangers attendant le retour d'un climat social acceptable pour venir, ou revenir, s'installer. Mais l'entreprise de séduction de la présidence échouera, la communauté internationale estimant avoir été dupée malgré l'engagement de l'opposition dans la bataille électorale.

Forçons-nous le trait ? Ces analyses ne cèdent pas à la tentation de la parodie ; elles soulignent l'indispensable mise en représentation ici comme ailleurs du pouvoir (Abélès 1997). Sur le plan intérieur, la longévité de la présidence du Général n'est pas, dit-on, le fruit du hasard ; elle résulte de la mobilisation d'artifices. Si les milieux attachés aux schémas locaux soupçonnent un commerce avec des puissances occultes, en revanche ceux davantage proches des valeurs républicaines avancent, eux, la thèse du fin tacticien. Quelle que soit l'optique retenue, le personnage passe donc toujours pour un homme habile, détenteur d'un savoir-faire inhabituel, voire d'une connaissance supérieure. Au demeurant, il s'emploie à cultiver cette

La disparition de son portrait sera destinée à accréditer la thèse selon laquelle ce serait « officiellement » le RPT qui aurait souhaité sa candidature, « afin d'éviter un scénario à l'ivoirienne » en cas d'alternance. Le mythe du sauveur perdure.

8. Dans son rapport de 2001, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) relèvera un très net appauvrissement du pays depuis 1993, dû entre autres raisons à la faiblesse des structures de contre-pouvoir, au caractère non pluriel de l'Assemblée nationale et à une altération de la cohésion sociale.

image. Pour reprendre l'expression de G. Balandier (1980), il n'y a de pouvoir que « sur scènes ». Lors de la campagne de 1993, le candidat Eyadéma stigmatise la conduite de ses détracteurs, les accusant de rapacité et d'incompétence : « Je ne laisserai pas le pays aux aventuriers ! » De bonne guerre en pareille circonstance, l'appréciation laisse entendre que lui seul est en mesure de réussir. Pour qui veut bien l'admettre, les 25 années d'exercice ininterrompu de son pouvoir constituent une preuve irréfutable. En un mot comme en cent, le général-président « sait ». Le cliché du dirigeant-savant résulte d'une vaste entreprise de propagande orchestrée avec soin par l'ex-parti unique (le RPT) depuis de longues années. Elle ne vise rien d'autre que la légitimation du régime. Parmi d'innombrables discours, celui d'Akakpo-Ahiany (ministre des Affaires étrangères et de la Coopération) en offre une synthèse :

« La révolution togolaise enfantée par le Timonier national est bue dans le sein de leur maman par les enfants, par chaque bébé togolais. Aussi ces enfants portent-ils dans leur cœur, dans leur sang, l'amour de leur pays, l'amour de la patrie. [...] Ce faisant, la doctrine de l'éyadémaïsme est incontestablement entrée dans toutes les consciences, elle est ancrée dans les cœurs de tous les Togolais. C'est pourquoi il n'est pas de force, aussi maléfique soit-elle, qui puisse la détruire. C'est pourquoi la doctrine de l'éyadémaïsme a conquis sa place en tant que doctrine historique et universelle. Devenue historique elle est assurée de la vitalité de l'universalité. [...] Les bases sur lesquelles s'édifie la nation togolaise sont des bases solides, posées par une main experte, celle d'un homme qui travaille à la manière d'un savant averti de la chose et de la méthode scientifique »⁹.

Démarquons nous sensiblement de l'analyse de C. M. Toulabor (1986 : 135-136) qui privilégie le rapport entre le contenu idéologique et la nécessaire justification *a posteriori* des actes du régime. Observons plutôt de quelle manière ce dernier cherche avant tout à se définir en imbriquant croyances et rationalité. D'une très grande richesse quant à la diversité des thèmes abordés, le propos aboutit à un parallèle entre le général-président et le savant. De là à conclure que le chef de l'État est lui aussi un homme de sciences, il n'y a qu'un pas à franchir ; ce à quoi l'auditoire est invité. Relevant par définition de l'empirie à l'instar de n'importe quelle technique, le politique devient ici une manifestation de la connaissance. L'exercice du pouvoir n'obéit plus à des protocoles ; il se démarque de l'expérience toujours contingente ; il échappe dans sa définition même au concret, à cette entrave de la matière qui impose d'adapter l'action. On reconnaît un vieux débat de la philosophie occidentale : l'universel contre le conjoncturel, la pensée contre la pratique, l'intelligent d'essence divine (« pur ») contre le sensible intelligent de nature profane (inévitablement « inférieur »). Avec E. G. Eyadéma ce clivage disparaît. Le politique se confond avec la science ; il appartient au registre de la réflexion, de l'abstraction propre au concepteur ; à l'inverse de la technique, elle, acquise auprès d'un maître qui montre

9. Séminaire de formation politique, Atakpamé, 21-24 avril 1979.

et qui corrige. Mais à l'évidence l'orateur n'entend pas faire un exposé sur le platonisme. Son objectif consiste à montrer l'enracinement de la légitimité du régime dans le monde céleste. Le chef de l'État est un individu hors du commun ; le « Timonier » — sous-entendu « Grand », en quelque sorte, un « fils du Ciel ». S'étant affranchi du combat permanent entre le corps et l'âme, il est la doctrine. Mieux, il est devenu corps-âme, telles ces multiples divinités du panthéon local capables de s'incarner dans les êtres et les choses.

Le discours puise largement aussi dans le registre local. Akakpo-Ahianylo précise, la révolution est « enfantée ». En tant que guide, le général-président engendre une ère nouvelle, tel un roi investi par un être relevant d'un principe supérieur (Balandier 1985 : 57-83). On retrouve un thème récurrent chez les ruraux, à savoir celui de la fécondité : le chef de l'État est assimilé à la source même de toute forme de vie. Sous un autre angle, l'affiche électorale de 1998 reprend implicitement ce thème avec le dessin d'un épi de maïs. Le clin d'œil est d'autant plus subtil que l'agriculture vivrière est tributaire des précipitations saisonnières et, comme nous l'avons vu, celles-ci relèveraient de la sphère céleste. Bref, le chef de l'État est l'ambassadeur de Dieu. Comment dans ce cas pourrait-il exister une force, « aussi maléfique soit-elle » (y compris donc d'origine sorcière), susceptible de détruire la doctrine ? Car l'attaquer reviendrait à s'en prendre au représentant du Créateur et de fait au Créateur. Un tel acte serait d'autant plus incongru et sacrilège qu'« elle est assurée de la vitalité de l'universalité » par essence. Le politique se confond avec la science elle-même d'essence divine, et le général-président est là pour le révéler, ce qui lui confère une légitimité *a priori* indéniable. Ce type de discours destiné à galvaniser les militants est promis à une diffusion adaptée auprès du peuple. Mais aucune pédagogie ne peut réussir si les actes du régime infirment la théorie. L'analyse populaire s'écarte inévitablement des thèses officielles. D'après les grilles de lecture des communautés rurales, s'il y a une empreinte de l'invisible, elle doit être mise au compte d'une connivence avec les forces du Mal. Manifestement, l'intervention d'Akakpo-Ahianylo traduit à mots à peine couverts une quête de légitimité.

Le mythe d'invulnérabilité attaché au général-président naît en 1974. Il s'articule autour d'un événement inattendu : le 24 janvier de cette année-là, le chef de l'État sort indemne du crash de l'avion qui le conduit vers sa région natale. L'accident donne lieu à une série d'interprétations empruntant et au registre local et à celui de l'État-nation. Dans un premier temps, il est présenté comme un « attentat impérialiste » organisé par la finance internationale. La réalité est toutefois bien différente : trop lourdement chargé, l'appareil n'a pu faire face aux turbulences. Faisant fi de la cause effective, le régime riposte quelques jours plus tard : le 2 février il décide l'étatisation de la CTMB (Compagnie togolaise des mines du Bénin), mettant ainsi un terme au conflit avec la France sur la question du monopole de la commercialisation des phosphates. L'accident lui permet de se targuer d'avoir remporté une double victoire : d'une part, il offre l'opportunité de desserrer

l'état de l'ancienne puissance de tutelle et, d'autre part, il confère au chef de l'État la stature d'un grand guerrier, puisqu'ayant été capable de survivre à l'assaut des forces du Mal puis de vaincre les « ennemis » du Togo. Il lui offre aussi l'occasion inespérée de peut-être s'imposer sans cette fois-ci recourir à la force. À Sarakawa, le lieu de l'accident, il érige à grands frais un mausolée afin que les Togolais puissent se recueillir sur les débris de l'appareil et méditer sur le « miracle » du 24 janvier. Le site devient un lieu de pèlerinage (obligatoire pour les fonctionnaires et les écoliers, très recommandé pour les chefs coutumiers) où sont régulièrement réalisés des rituels, des « liturgies politiques » selon une formule de C. Rivière (1988), pour remercier le Ciel et pour solliciter à nouveau sa bienveillance. Les Togolais sont invités à le déduire, le régime détient sa légitimité de Dieu lui-même. Tous n'adhèrent bien sûr pas à la thèse officielle. Ce « piège à pensée » caractéristique de tout rituel (Smith 1979) suppose pour fonctionner le respect de certaines règles.

En fonction de la grille de lecture à laquelle on se réfère, le montage de la propagande ne peut pas ne pas susciter le doute. Si le peuple est sensible aux apparences et que, pour ce motif, il se laisse facilement abuser (Machiavel 1985 : 276-278), un minimum de crédibilité est néanmoins indispensable afin que la fable ne tourne pas à la farce. Du point de vue des populations du Nord, la comparaison du chef de l'État avec un grand guerrier ayant joui de l'appui de l'invisible ne justifie en rien sa mainmise sur les institutions. Par exemple dans la tradition des Kabyê, si le rôle des guerriers-défenseurs (les *kondona*) consiste bien à défendre la cité des agressions extérieures, en revanche ils ne sauraient, malgré leurs exploits, empiéter sur les prérogatives de l'assemblée des Grands (*Sosa*) : les détenteurs de la force ne peuvent pas être les détenteurs de la puissance de la parole (Verdier 1982 : 11-12). Même discrète la critique existe donc, à plus forte raison que le parallèle également entretenu entre Eyadéma et le grand ancêtre des Kabyê (Adjaw), lui aussi venu du ciel, relève de la pure fantaisie. Si maintenant on se dirige vers le Sud, l'écart au canon local devient considérable. Le sacrifice de bêtes à cornes sur les débris de la carlingue viserait, selon C. M. Toulabor (1986 : 110-113), à remercier Gù de la protection qu'il aurait accordée. Ainsi, pour cette raison, le chef de l'État n'avait effectivement rien à craindre du déchirement des tôles (symboliquement le fer de Gù) au moment de l'impact. Cette lecture est inexacte et d'ailleurs C. M. Toulabor (1986 : 116) en doute lui-même puisqu'il cite une seconde hypothèse — la bonne — qu'il ne développe pourtant pas : le discours officiel à propos du rite cherche à accréditer la thèse de la conduite irréprochable de la présidence. Or, selon les Éwé, sortir vivant de l'amas de ferraille ne signifie pas que Gù n'avait pas de raisons de sanctionner le chef de l'État mais que, en la circonstance, il ne s'agissait tout simplement pas d'un attentat. Telle est leur version encore aujourd'hui. L'hypothèse de la protection divine relève de la supercherie. Reste le fruit du hasard, la chance (*àklamà*), car le régime devra tôt ou tard rendre des comptes.

Le régime estime détenir enfin cette légitimité qui ne lui a jamais été reconnue. Les faits antérieurs sont rétrospectivement relus à l'aune de l'hypothétique caution initiale du divin. Dans le but de rendre par avance inutile la critique, la production de symboles ne connaît plus dès lors de limites. Au ministère de l'Information, une photographie représente Eyadéma avec des ailes dans le dos ; une icône dont la légende « Apôtre de la paix » accentue l'image de l'ange ou du Christ ressuscité. C'est d'ailleurs à ce ministère que revient la mission de faire diffuser le message à travers les médias. Tous les Togolais ne pouvant pas être contraints de se recueillir à Sarakawa pour psalmodier « Eyadéma homme courageux, le Grand Dieu est avec toi », la télévision nationale se charge d'intervenir : chaque soir, debout sur un nuage descendant jusqu'au sol, apparaît le chef de l'État. De la sorte la population urbaine, la plus encline à la « prise de parole », est-elle à son tour invitée à retenir l'analyse officielle et à intégrer le principe général selon lequel, il existe une irréductible distance entre l'autorité et le peuple (Balandier 1985 : 85-11). Revenant, ayant pris chair, Eyadéma assume dorénavant les états matériel et immatériel, naturel et surnaturel de l'être. La présidence veut se confondre avec une royauté d'essence divine d'inspiration biblique. Semblable mise en scène est ensuite abandonnée, mais pas l'idée maîtresse :

« J'avais tout prévu dans ma vie, sauf le fauteuil présidentiel. C'est le destin qui m'a forcé la main. [...] En tant qu'arbitre et seul juge, Dieu seul peut apprécier ce que je fais »¹⁰.

Vis-à-vis des Togolais, le régime fait une fois encore désespérément appel à la transcendance. Il lui faut inscrire sa légitimité en dehors de l'histoire. La tâche est ardue et ce n'est qu'au prix de la manipulation de divers registres qu'il parvient à élaborer un discours destiné à convaincre *a posteriori*. Toutefois sa crédibilité reste faible et comme toujours la force l'emporte à la moindre contestation. Ce réflexe constitue d'ailleurs un aveu d'échec. En effet, le peuple ne se laisse pas abuser ; *a fortiori* puisque les actes du pouvoir tranchent avec ses discours. Il ne suffit pas de persuader et d'être craint, il faut aussi désirer être tenu pour bon (Machiavel 1980 : 133-140). Mais le régime préfère de très loin la « défection » à la « prise de parole » dans la mesure où cette dernière aboutit toujours à stigmatiser son illégitimité.

Enfin, vis-à-vis de la communauté internationale le général-président s'efforce là aussi de restaurer son image ; avec néanmoins pour unique objectif de ne faire de concessions que sur la forme. Car ce n'est pas sans avoir été contraint au moins autant par le monde extérieur que par une large majorité de citoyens que la présidence a fini par accepter la tenue d'élections pluralistes. Elle estime par conséquent avoir prouvé sa bonne foi déjà en

10. E. G. EYADÉMA, *Marchés nouveaux*, 2, janvier 1998.

1993 puis lors des législatives de 1994 et maintenant à l'approche des présidentielles de 1998. De son point de vue, seule la forme compte et toute critique quant au fond signifierait une ingérence intolérable dans les affaires intérieures du pays : au nom de la souveraineté du Togo, aucune puissance étrangère ne saurait se prononcer sur la légitimité des élus. Il fut pourtant une époque où cette ingérence n'était pas si mal accueillie... Aujourd'hui certains membres de la communauté internationale trouvent toutefois, scandaleux ce qu'ils toléraient, voire acceptaient, hier. Suite à la réélection très contestée du général-président en 1998, l'Union européenne, la France, l'Allemagne et la Francophonie demanderont avec insistance « l'engagement d'un processus devant permettre l'établissement de règles démocratiques ». Ce sera l'« Accord-cadre de Lomé » de 1999, un ensemble de dispositions que le gouvernement togolais remettra sans hésitation en cause à deux reprises : en février 2002 il procédera à une révision du code électoral — un habile moyen d'évincer G. Olympio de la future course à la présidence — et en décembre 2002 il procédera à un « toilettage » de la Constitution de 1992 — une manière discrète de rendre envisageable la candidature d'Eyadéma en 2003. Malgré les apparences et pour des motifs différents, il est donc clair que la légitimité du régime demeure discutable non seulement sur le plan intérieur mais aussi sur le plan international.

Le pouvoir, tous les pouvoirs

Sa fonction l'y oblige, un homme d'État pare ses décisions d'une solennité qui entend prouver ses aptitudes. Le cas inverse est rare et sans nul doute est-il inenvisageable au Togo. Après avoir accédé au pouvoir, il serait naturellement absurde de soudain douter de ses compétences malgré l'impossibilité de réussir du jour au lendemain dans tous les domaines. Diriger un pays signifie traverser des périodes de crises, essayer des reproches, calmer les impatiences... Tel est le lot quotidien d'un ministre, d'un président... ou d'un roi. Il faut par conséquent se doter des moyens de relever les défis ; dans les limites de l'acceptable, le peuple conservant toujours la possibilité de recourir à la « prise de parole ». Si l'on se réfère au principe énoncé jadis par Montesquieu (1779 : 295), la séparation des pouvoirs évite l'émergence d'éventuelles dérives autocratiques. À condition bien sûr que la dite séparation ne soit pas de pure forme. Car, nous le verrons, la présidence n'a cure ni du désaveu populaire ni des multiples recommandations de la communauté internationale. Elle répond même à cette dernière par une surenchère d'artifices.

L'action d'un gouvernant consiste aussi à surmonter les obstacles et à envisager le probable. Tel un bon artisan, pour résoudre le problème posé, il doit saisir le moment favorable et faire preuve d'astuce. Dans le contexte togolais, ces qualités sont plus que jamais indispensables : le scrutin de 1998 le prouve une fois encore. Hormis l'usage de la force comme moyen ultime,

la présidence doit par conséquent élaborer puis entretenir des artifices — moins coûteux en termes d'image — capables de lui conférer du crédit. Mais la ruse ne se réduit pas à créer un mythe. L'exploitation du « miracle » de Sarakawa entraîne la réécriture de l'histoire déjà longue du régime. Avec la légende du héros, l'armée réalise un gain substantiel ; à son tour elle bénéficie du prestige du « sauveur ». De manière rétrospective, ses engagements de 1963 et de 1967 prennent un caractère héroïque : pétrie de civisme, elle aurait eu conscience de la menace qui aurait alors pesé sur le pays. Il s'agit d'une falsification : ce n'est pas la troupe qui intervient la première fois, mais une poignée d'anciens soldats soucieux d'endosser à nouveau l'uniforme afin de garantir leur pain quotidien. Quant à la menace... La manipulation est d'autant plus grossière qu'en 1963, à l'exception d'une garde nationale, le Togo ne dispose pas encore d'une armée proprement dite. Une seconde fois, le régime accommode les faits en fonction de ses besoins. Malgré de vibrants discours chargés d'affirmer le contraire, le politique ici aussi ne fraye pas avec la science mais avec l'occasion et la conjecture. Et, dans le souci de conforter la thèse du « sauvetage », le 13 janvier devient le jour de la fête nationale ; précipitant *de facto* la date anniversaire de l'Indépendance (le 27 avril 1960) dans l'oubli. L'élaboration minutieuse de la légende du « libérateur » est censée effacer des esprits que le 13 janvier 1963 correspond à l'assassinat du premier président de la République élu, lui : M. Sylvanus Olympio. Les Togolais ne souffrent toutefois pas d'amnésie, en particulier une large frange de l'opposition : en 1998 encore, G. Olympio, leader de l'UFC (Union des forces pour le changement), ranime sans relâche le souvenir de son père. Si le politique se fonde effectivement sur l'oubli (Loraux 1997 : 146-172), il n'en demeure pas moins que l'emploi de la force parvient au mieux à imposer le silence. Ici le crime fondateur reste à jamais gravé dans la mémoire collective. Facteur parmi d'autres d'une sédition silencieuse, il éveille le soupçon et suscite l'inquiétude. Il constitue l'obstacle indépassable qui oblige le pouvoir à entretenir indéfiniment les artifices sur lesquels il fonde sa légitimité. Ce n'est pourtant pas faute de s'être montré créatif pour entraîner une adhésion définitive.

Le régime rapporte son existence à la « révélation » de Sarakawa. En jouant ainsi sur le temps, il affirme que grâce à lui le Togo a pris une orientation prometteuse. Afin d'avertir le peuple que sa tâche s'inscrit dans la durée et que toute discussion est par avance inutile, il prône « l'authenticité ». Cette initiative suit celle du président Mobutu qui avait lui-même vulgarisé le concept élaboré par le président Senghor. Avec une orientation comparable à celle de son homologue zaïrois — donc également très éloignée de celle du président sénégalais —, le chef de l'État troque à son tour son prénom (Étienne) pour un prénom authentiquement africain le 3 février 1974 : Gnassingbé. Si l'on se réfère à l'étymologie officielle, Gnassingbé signifie : « Prends le commandement et ne te retire qu'après avoir fait régner la paix. » Plus qu'un simple prénom, Gnassingbé est un programme en soit. Il l'indique de façon limpide, seul le chef de l'État peut décider du terme

de son action. Si elle laisse les Togolais indifférents au départ, l'initiative présidentielle prend tout son sens par la suite. Outre le fait que les fonctionnaires puis l'ensemble des citoyens devront eux aussi adopter un prénom « authentique », la méthode employée pour faire régner la paix consiste désormais à bâillonner la moindre opposition. Conséquence prévisible, elle engendre une « défection » accrue — le phénomène de déscolarisation en est un indice parmi d'autres (Lange 1998 : 239-307) — et elle pousse les opposants les plus engagés (les « saboteurs ») à poursuivre leur exil. Au lieu de libérer le citoyen de l'inhibition héritée de la période coloniale comme elle l'avait prétendu au départ, la campagne en faveur de « l'authenticité » aboutit au contraire à renouer avec : de deux choses l'une, ou l'on adhère aux orientations du régime ou l'on se reporte vers les représentations collectives locales. Alors qu'il se donnait officiellement pour objectif d'insuffler une dynamique collective, le régime entretient bien plutôt de puissants clivages.

S'emparer du pouvoir est une chose, le conserver en est une autre. Les représentations qui sous-tendent la conduite du pays sont matérialisées grâce aux interventions de l'armée et du parti présidentiel. Véritables forces vives du régime, elles ont pour mission de veiller à la réalisation des choix du général-président. Même si elles doivent composer avec le multipartisme depuis 1991, elles occupent encore le devant de la scène en 1998 : l'armée reste le « ciment de la nation » et le Premier ministre, M. Kwasi Klutsé, est membre du RPT. À l'origine, le RPT veut renforcer l'unité nationale. En réalité il fournit à E. G. Eyadéma, son fondateur, le moyen d'élargir son pouvoir (Toulabor 1986 : 90-93). Sous-produit de l'armée, il exerce un étroit contrôle de l'appareil d'État et de la population. Avant de recruter des cadres administratifs performants, son rôle se limite à un stricte exercice de surveillance. Par la suite les différents ministères vont recruter des hauts responsables dans ses rangs. Ainsi devient-il petit à petit le second « moteur » du régime — le premier étant l'armée —, celui en charge d'intervenir auprès des populations afin d'en élever les consciences. L'accident de Sarakawa lui offre une chance d'enrichir sa propagande : désormais l'éyadémaïsme et l'authenticité culturelle déterminent les deux grands axes de sa réflexion. Messenger du général-président, il relaye sa volonté d'occuper l'espace du discours. Mais le risque subsiste toujours d'entendre s'exprimer des voix discordantes. C'est là qu'intervient l'armée, sa tâche consistant à éliminer les « saboteurs », ce qui ternit inévitablement le blason du régime. Par contrecoup, l'image du général-président en pâtit. À défaut de parvenir à se forger la réputation d'un « homme de paix » ouvert au dialogue et républicain sur le plan intérieur, le chef de l'État s'évertue à gommer le portrait du tyran de village que dressent de lui les opposants. Sous son impulsion par RPT interposé, Lomé accueille de multiples conférences internationales. L'objectif consiste à présenter au monde une façade honorable du pouvoir. Cette initiative remporte un succès très relatif, car rares sont ceux qui refusent de voir le Togo sous une chape de plomb. En effet, la direction du

pays a très bien intégré le principe selon lequel la recherche du maintien de l'ordre prime sur une quelconque considération morale ou humanitaire (Machiavel 1985 : 337-338). À plus forte raison ici où, l'ordre en question ne résultant pas de la volonté populaire, il faut déployer une énergie considérable pour l'imposer. Le vent de liberté de la dernière décennie n'a en rien entamé la ferme résolution de ne pas céder à la pression populaire. Les résultats justifient toujours les moyens ainsi que le montre l'issue du scrutin du 21 juin 1998 et plus tard celui du 1^{er} juin 2003.

Gouverner un pays nécessite de s'appropriier au préalable l'appareil d'État ; ici de soumettre l'ensemble des institutions à la cause présidentielle. Au Togo, ce sont moins les règlements et les lois que la force et la ruse qui impriment leur élan aux pouvoirs publics. À l'inverse de la situation des pays dits démocratiques où ils composent nécessairement avec le Parlement, ils ont pour mission d'agir selon les directives du seul général-président. L'appareil d'État, le Parlement mais aussi la chefferie, nous l'avons déjà évoqué, servent toujours les intérêts du régime en 1998. Il revient au RPT d'exercer cette emprise sans laquelle les injonctions de la présidence resteraient lettre morte. Si un chef de village se sait être soumis à l'étroite surveillance de l'ex-parti unique au point de savoir son sort suspendu à l'avis de son secrétaire régional, en revanche, sauf souvent au Nord, sa désignation relève des affaires intérieures de la communauté villageoise. À cause du poids des usages locaux, le régime n'a pas, en effet, réussi à se constituer un groupe de fidèles, de barons, parmi les chefs du Sud. Bien que regrettable aux yeux de la présidence, cet échec est largement compensé par la véritable mise sous tutelle d'une autre institution représentative : l'Assemblée nationale. Afin d'y parvenir tout en présentant l'image d'un dirigeant respectueux des institutions — moins par égard pour le peuple que dans l'espoir de séduire une communauté internationale de plus en plus critique —, Eyadéma va expérimenter une nouvelle méthode consistant à faire croire qu'il se plie à la fois à la volonté populaire et aux recommandations des puissances extérieures.

Les élections législatives de février 1994 inaugurent un type de pratiques jusqu'alors inédites. Elles fournissent sous une forme inattendue la preuve de l'intransigeance du régime avec la métamorphose de la victoire de l'opposition (43 sièges remportés sur les 78 à pourvoir) en défaite. Après la proclamation des résultats officiels par la Cour suprême le 14 mars, le général-président tarde à choisir un nouveau Premier ministre. Car le RPT, qui n'a obtenu que 35 sièges, dépose des recours en annulation. Sous sa pression, la Cour suprême va annuler les résultats dans trois circonscriptions et faire ainsi perdre la majorité à l'opposition ; sans pour autant permettre au RPT de l'acquérir. À la lecture des résultats définitifs, le général-président nomme alors M. Edem. Kodjo, leader de la formation minoritaire de l'opposition (l'UTD, l'Union togolaise pour la démocratie qui n'a remporté initialement que 7 sièges), au poste de premier ministre le 22 avril. Devant l'impossibilité de pressentir un élu du RPT, son choix aurait dû, *a priori*,

se porter sur un élu de la seconde formation de l'opposition, le CAR (Comité d'action pour le renouveau), forte de ses 36 sièges initiaux ; s'il avait réellement voulu reconnaître la défaite de ses troupes. Sa décision sème inévitablement la discorde chez ses adversaires ; jusqu'à obliger M. Edem. Kodjo à faire entrer huit ministres venus du RPT dans son équipe. Mais la victoire d'Eyadéma ne s'arrête pas là : le 23 juin 1994 le RPT s'empare de la présidence de l'Assemblée et le 28 juin 1996, suite à des tensions persistantes au sein de l'opposition, M. Edem. Kodjo gouverne désormais ostensiblement avec son soutien. Enfin, après les élections législatives partielles d'août 1996, la victoire du RPT permet au régime de nommer M. Kwasi Klutsé au poste de premier ministre ; ce même premier ministre qui sera reconduit dans ses fonctions après la « victoire » présidentielle de juin 1998. De cette façon, l'ex-parti unique contrôle-t-il de nouveau l'appareil d'État sans qu'il soit possible de lui reprocher d'avoir enfreint la Constitution. Ce dernier point est d'autant plus crucial que le Togo est alors montré du doigt par la communauté internationale qui l'accuse de refuser la démocratie. Du reste, celle-ci ne se laissera pas abuser et elle maintiendra la plupart des sanctions économiques.

La déroute de 1994 appelle plusieurs remarques. En premier lieu, il est clair que la présidence effectue une lecture très personnelle de la Constitution. Mais à tort lui reprocherait-on de l'avoir transgressée, puisque le premier ministre est en effet choisi parmi les vainqueurs. Sur le respect de son esprit, il en va bien sûr tout autrement, et personne (à l'extérieur comme au Togo) n'est dupe du tour de passe-passe. Ce pied de nez en dit long sur la volonté de la présidence de reconquérir le terrain perdu. Au moment d'une intense « prise de parole », rien n'interdit au général-président d'engager lui aussi le combat pour transformer le désaveu populaire en une victoire à son profit. Fort de son récent succès aux élections présidentielles (août 1993), il est entré dans une phase de reconquête du pouvoir (et de séduction vis-à-vis du monde extérieur) tel qu'il en jouissait avant l'arrivée de la « démocratie ». Ce travail de reprise en main du pays passe ici par l'intervention du RPT, dont la presse ne manque d'ailleurs pas de souligner le soutien discret et cependant musclé que lui accorde l'armée. Toutefois, malgré de notables efforts, l'ancien parti unique échoue. Le dernier moyen disponible reste alors de provoquer la zizanie dans le camp adverse, et le mieux consiste à séduire son élément le plus fragile. Notons-le, le lendemain de la proclamation des résultats par la Cour suprême, M. Edem. Kodjo présente son parti comme « une entité charnière » située au-dessus de la mêlée. Sans présumer de l'impact réel du propos sur le calcul du général-président, il est clair qu'une porte avait été entrouverte. Dès lors, le torchon ne pouvait que brûler avec le CAR et inciter celui-ci au refus de tout compromis. Ensuite, des désaccords persistants et des querelles internes favorisent sans aucun doute le retour en force du RPT. Au final, il apparaît nettement que l'opposition allait d'autant plus échouer qu'elle ne formait pas un front uni. C'est une cause identique qui, quelques mois plus tôt, ne lui avait pas

permis de présenter un candidat crédible face à E. G. Eyadéma. T. von Trotha (1993) va, quant à lui, beaucoup plus loin : le principal objectif de l'opposition se réduisait à imposer une réorganisation de la distribution privilégiée et clientéliste. Peu après on assiste manifestement à un scénario comparable.

La consultation populaire de 1994 fournit aussi à la présidence l'occasion d'expérimenter une nouvelle technique de pouvoir. Et si l'on en juge par les résultats obtenus, nul doute qu'elle est efficace. Observons-en les mécanismes. En premier lieu il ne faut jamais le perdre de vue, le pays est depuis un an privé des aides financières dont il jouissait auparavant et qui représentaient, ce n'est un secret pour personne, une manne providentielle pour sa direction, un phénomène du reste fréquent en Afrique (Bayart 1989 : 99-114). Le retour à la « normale » suppose l'adoption de nouvelles mœurs au niveau du politique, une véritable révolution culturelle voulue et par le peuple et par les partenaires du Togo. Ces derniers imaginant que les sanctions économiques pourraient constituer un puissant levier, ils tentent de le faire jouer à plein¹¹. Ainsi, la présidence se trouve face à un dilemme : soit elle se soumet aux exigences, soit elle refuse toute concession considérant cette situation comme un chantage inacceptable. Elle va finalement opter pour une solution ignorant l'ensemble des contraintes (intérieures et extérieures), tout en feignant de les avoir considérées : autoriser l'expression populaire sans néanmoins la concrétiser sur le plan institutionnel. D'où la lecture très particulière de la Constitution. Les critiques semblent relever de la pure mauvaise foi puisque, d'un bout à l'autre du processus électoral, rien ne peut être mis sur le compte d'une quelconque transgression. Mais bien que d'une très grande habileté, la manœuvre ne saurait dissimuler les véritables intentions du général-président. Elle prend au contraire le caractère d'un aveu et ce ne seront pas les échéances ultérieures (législatives de 1999 ou de 2002, et présidentielles de 1998 ou de 2003) qui apporteront le moindre démenti.

Derrière une apparente adhésion aux principes républicains, la présidence s'inspire des méthodes d'un chef de village. Grâce à l'armée et au RPT sur lesquels elle exerce toujours son emprise, elle accapare l'ensemble des pouvoirs. À l'appareil d'État, outil naturel de l'exécutif, s'ajoutent deux outils supplémentaires : la chefferie et l'Assemblée nationale. Rien de quelque importance n'est exécuté, voté ou jugé sans que son avis ait pesé de manière décisive. Surgissent ici des différences avec un dirigeant coutumier. Si l'on procède à un parallèle avec le Sud du pays — là où, rappelons-le, existe une très longue pratique —, le général-président se veut certes lui aussi inamovible mais il refuse de reconnaître au peuple la possibilité d'infléchir sa conduite et de suspendre ses décisions à un débat préalable. De fait, une éventuelle expression de la politique sous l'angle du scrutin populaire n'est

11. Depuis 1993, seuls sont maintenus les projets sociaux en direction de la société civile, en vertu du principe de « non-pénalisation » de la population.

pas non plus souhaitée, malgré les déclarations officielles. Sachant l'adhésion impossible, le pouvoir recherche donc bien la « défection ».

L'attitude des opposants doit également retenir l'attention. Elle dévoile les raisons réelles ayant motivé les diverses candidatures : c'était moins le désir d'engager le pays dans une nouvelle voie que celui de simplement intervertir les acteurs du politique qui avait prévalu. Semblable perspective soulève la question de la représentativité des élus et, de façon générale, celle des dirigeants. Ceux qui formulent le désir de diriger le pays envisagent, eux aussi, consciemment ou non, de s'inspirer du modèle lignager : tel un aîné attentif aux besoins de ses cadets, ils devront favoriser leur électorat ; ce qu'il faut entendre par le clientélisme politique. L'opposition ne rompt donc pas avec les principes du mode de gouvernement qu'elle décrie. Le but ultime de son combat vise pour l'essentiel la mise en place d'une alternance dans la redistribution des richesses. Nous sommes ainsi conduits à nous interroger sur ce que recouvre ou ne recouvre pas une « prise de parole ».

Politique et démocratie

A. O. Hirschman (1972 : 42) le précise, faire uniquement « défection » c'est renoncer à la « prise de parole ». Le désaveu sans protestation n'infléchit pas la conduite d'un dirigeant. En revanche la « prise de parole » le contraint à établir un compromis entre ses ambitions et la nécessité de mettre un terme au mécontentement (Hirschman 1972 : 67-79). Mais que signifie une « prise de parole » qui n'engage pas la refonte d'un système réprouvé ? Ne recherche-t-elle pas la satisfaction d'un avantage particulier ? Parce qu'elle exprime un avis sur le mode de la rupture organisée, la politique désigne, elle, une pensée et une pratique ayant un impact radical sur le politique. Elle porte par définition un projet novateur. Pour reprendre les termes d'A. Badiou (1985 : 76), il y a alors « un effet du sujet (collectif), une consistance », « du Deux (le politique et la politique) et non plus seulement de l'Un (le politique) ». Malgré un léger assouplissement de la situation sous la poussée populaire au début des années 1990 puis petit à petit sous celle de la communauté internationale, une « prise de parole » qui ne se réduise pas à une simple protestation demeure d'autant plus difficile que, d'une part, la naissance d'un collectif se heurte à des intérêts contradictoires, et que, d'autre part, le régime poursuit la multiplication des artifices pour aboutir à ses fins. Ajoutons que ce dernier recours d'autant plus à des subterfuges que la communauté internationale — et au premier chef l'Union européenne — suspend toute reprise d'une coopération d'envergure à l'émergence d'une authentique démocratie. Ainsi le peuple doit à la fois tenir compte de ses propres divisions et de stratagèmes qui visent peut-être moins, au final, à le tromper qu'à tromper le monde extérieur.

Les divergences au sein de l'opposition sont révélatrices de son incapacité à présenter un projet de société fondamentalement autre que celui du

général-président. Depuis la Conférence nationale de 1991, son combat vise pour l'essentiel le départ de celui-ci. L'objectif consiste à transformer l'autocratie en un régime pluripartite composé de gens jadis écartés du pouvoir (Heilbrunn 1997 : 13). À cet égard, l'attitude de G. Olympio afin que son exil ne l'éloigne pas de la scène politique nationale est significative. C'est par conséquent bien la recherche d'une répartition du pouvoir entre les diverses sensibilités de l'opposition qui motive d'abord la lutte. Lors de la campagne présidentielle de 1993, cette éventualité permet au général-président d'affirmer qu'il ne laissera pas le pays « aux aventuriers ». Elle lui fournit un argument de poids pour se maintenir à la magistrature suprême. Au nom de l'indispensable unité du pays, il retourne ainsi contre ses adversaires les accusations de clientélisme dont il est la cible. Effectivement, leurs luttes intestines, parfois fratricides, n'offrent guère une vision rassurante de l'avenir aux Togolais. Elles vont avoir des répercussions sur la campagne présidentielle de 1998 : le général-président les stigmatise afin de souligner l'inconsistance des programmes de ceux qui briguent son fauteuil. G. Olympio et Y. Agboyibo tirent pourtant leur épingle du jeu. Leur capital de sympathie demeure intact ; en particulier celui de G. Olympio qui apparaît comme l'homme de la situation pour les populations méridionales ; le futur dirigeant qui va enfin les « écouter », à savoir intervenir en leur faveur. D'une manière générale, les « résultats provisoires complets » montrent l'importance accordée aux origines régionales des candidats. Dans le cas de G. Olympio, elle se double de sa filiation avec le premier président de la République dont le mandat fut brutalement interrompu.

Vues de l'extérieur, si l'on veut bien passer sous silence l'extrême tension sociale et de multiples irrégularités, à partir de 1993 les campagnes électorales intègrent la règle de pluralité devant prévaloir en pareille circonstance. Un observateur peu attentif conclurait donc à l'effectivité de la démocratie. Bien sûr, il ne devrait pas s'arrêter sur le dénouement des divers scrutins et surtout pas sur celui de la présidentielle de 1998 qui, de toute évidence, voit la volonté populaire se heurter à des limites. La formule « résultats provisoires complets » le signifie d'une manière limpide ; il suffit que le candidat Eyadéma ait franchi la barre fatidique des 50 % dans un certain nombre de circonscriptions pour que la cause soit entendue. Sur le principe, ainsi que le souhaitent le peuple et les partenaires du Togo, la consultation populaire a bien eu lieu. Alors peu importe que ne soient pas communiqués les résultats définitifs, puisque le « probable » vainqueur est d'ores et déjà connu. D'ailleurs ni les Togolais ni le reste du monde n'auraient compris, dit-on de source officielle, que le suspens durât plus longtemps : il y allait de la « crédibilité » de la consultation, tout simplement. Ce pied de nez à la communauté internationale et ce mépris ostentatoire à l'égard du peuple tiennent au souci du régime de contourner la première — Voyez, le Togo est bien une démocratie ! — et à l'absence de considération envers le second ; une absence de considération souvent réciproque et largement exprimée à travers les bulletins de vote. Il faut du reste examiner

en détail la popularité dont bénéficient les candidats, qu'ils se nomment G. Olympio, Y. Agboyibo... ou E. G. Eyadéma.

Le vote affectif illustre le simple jeu de l'offre et de la demande. Remarquons-le, en première lecture ce phénomène n'a rien de spécifiquement togolais : sous d'autres latitudes aussi le « profil » d'un candidat, son « image », prime souvent sur le contenu de son programme, fréquemment assez flou pour espérer entraîner une adhésion maximale mais faisant ressortir quelques points précis afin de toujours séduire son électorat « naturel ». En revanche, ici, l'illégitimité du pouvoir exacerbe les clivages au point d'influer de manière directe sur les attentes de la population. D'où des réactions très contrastées envers le politique. Nous l'avons vu, les communautés rurales sont les plus enclines à se replier sur le patrimoine ancestral. Elles constituent le gros de la population. Parmi la société urbaine, il faut distinguer ceux qui se plient au diktat sous la menace de ceux qui tirent de petits avantages de la situation ou qui œuvrent pour certains d'entre eux à sa pérennité. Les premiers (étudiants, employés, artisans, petits fonctionnaires...) supportent directement l'emprise du système. Les seconds (cadres du secteur public, chefs de grandes entreprises, riches négociants, militaires, militants du RPT...) forment l'essentiel de cette couche sociale qui compose, en marge des institutions comme dans de nombreux pays africains, un « État rhizome » (Bayart 1989 : 270-280). Sachant parfois leur propre survie suspendue à la continuité du régime, ils affichent à son endroit un soutien sans faille. Ce descriptif doit bien sûr être nuancé, de notables exceptions échappant à telle ou telle catégorie.

Revenons une dernière fois sur les rapports entre les ruraux et le régime. D'après A. O. Hirschman (1972 : 36-34) la « défection » d'un groupe de consommateurs ou d'adhérents provoque une inévitable « perte de revenus ». Soit que le déficit s'aggrave, soit qu'une « prise de parole » surgisse, l'entreprise ou l'institution concernée doit alors réagir. À supposer que son existence dépende de ces revenus qui lui font soudain défaut. Sans aucun doute pertinent pour n'importe quelle activité commerciale, on ne retrouve cependant pas toujours ce schéma concernant la politique. La scène togolaise offre un contre-exemple : le régime ne cherche pas à enrayer la « défection » massive des communautés rurales ; il les pousse au contraire à la poursuivre. En effet, il ne se soucie pas d'être crédible : ses ruses et ses actes le prouvent, il n'a cure de rester dans les limites du vraisemblable et d'agir afin d'entretenir la croyance que le peuple est censé avoir dans ses fables ; une précaution que tout dirigeant devrait *a priori* observer s'il ne choisit pas d'asseoir son autorité sur la violence (Machiavel 1980 : 99-103). Or c'est bien ce moyen dont il use toujours tôt ou tard depuis 1967. Sa conduite du pays heurte donc l'éthique locale sur deux points essentiels : il gouverne avec partialité et il interdit la critique en brandissant la chicote.

Le pouvoir central adapte son attitude en fonction de ses interlocuteurs. Elle tient compte du danger potentiel que représente chaque couche sociale. Examinons maintenant celle à l'égard de cette couche urbaine pauvre ou

prise dans la spirale de la paupérisation et qui, pour ces motifs, est la plus favorable à une alternance. Le régime exerce sur elle une pression continue. Car c'est elle qui a initié la « grève générale illimitée » le 13 novembre 1992, sous la conduite du CSI (Confédération des syndicats indépendants) et du COD II (Collectif de l'opposition démocratique). Constituée d'un groupe en rupture (partielle ou complète) avec les schémas locaux de part, entre autres, son mode de vie, elle choisit volontiers la « prise de parole ». Englobant les laissés-pour-compte du système éducatif, les chômeurs..., elle réunit dans un même élan tous ceux qui n'ont rien à craindre d'un changement éventuel. Le très faible pouvoir d'achat de ces « détachés » et de ces « dépossédés », pour reprendre la dénomination générale de G. Balandier (1985 : 269-278), favorise la dénonciation des prébendes, des brutalités policières... Souvent contraints de recourir à l'économie informelle — une autre forme de « défection » — pour survivre ou pour échapper aux brimades du RPT, ils sont les fers de lance de la protestation. Ce sont toujours eux qui manifestent le 25 juin 1998 et qui, les 10 et 11 août suivants, répondent les premiers à l'appel des deux journées « Pays-mort » pour s'insurger contre la « victoire » présidentielle. Une fois encore le général-président et son gouvernement vont les menacer de représailles : à l'avenir, les travailleurs qui répondront aux mots d'ordre de grève de l'opposition seront licenciés. Ils représentent visiblement un réel danger.

Enfin si, hormis les cadres du RPT, ils ne bénéficient pas toujours de privilèges à proprement parler, les sympathisants déclarés ou supposés du régime savent quant à eux exploiter ses points faibles. D'ailleurs celui-ci reconnaît de façon implicite avoir besoin de leur appui et sur le plan économique et sur celui de son image, les deux étant au demeurant très liés d'après les discours officiels. Un exemple de cette collaboration, celui des très puissantes « Nana-Benz » : afin de bénéficier d'exemptions de droits de douane, d'un régime favorable de taxation... elles participent au financement du RPT (Ayina 1987 ; Heilbrunn 1997 : 1-43). Ces avantages nécessitent donc des complicités objectives à l'intérieur de l'appareil d'État. Une administration parallèle émerge ainsi à l'intérieur des administrations douanières et fiscales, provoquant par suite un éclatement des lieux de décision (Coussy 1994). De telles pratiques ne sont pas l'apanage du Togo, mais elles y prennent d'autant plus d'ampleur que le régime ressent l'impérieuse nécessité de faire croire au dynamisme de sa gestion. Le dédoublement du pays en un « pays légal » et un « pays réel » induit une survie basée sur la fraude, phénomène largement répandu à l'échelle du continent (Bayart 1995-1996 : 287-299), de surcroît utile, ici, à l'instauration d'un véritable clientélisme dont le régime perçoit les dividendes en termes de « popularité ». Ce jeu singulier du don contre-don souffre néanmoins d'une grande fragilité ; il dépend de l'aptitude du régime à maintenir un climat social propice aux affaires. Exemples : le 21 février 1989 le Lion's Club décerne le titre de « Compagnon de Melvin Jones » au général-président puis, le 9 décembre 1992, le patronat condamne les méthodes de l'armée et s'émeut du flou

institutionnel. La « défection » ou, pire, la « prise de parole » d'une frange des sympathisants mettent en péril la base du système. On comprend dès lors mieux pourquoi, depuis 1993, les fidèles (militants du RPT et militaires) s'activent pour rétablir une situation stable.

De puissants clivages entravent l'initiative populaire — indispensable à la naissance d'un projet susceptible sinon de satisfaire toutes les composantes de la société du moins en mesure d'éveiller l'intérêt d'une majorité — et ni l'opposition ni la présidence ne sont capables d'impulser une dynamique. En dépit du fait qu'elle clame haut et fort le contraire, cette dernière s'accommode fort bien du blocage. Son jeu avec les valeurs locales le démontre. Derrière une adhésion de pure façade aux principes républicains, elle se donne pour but de poursuivre son mode de gestion du pays. Elle connaît toutefois des phases critiques qui la contraignent à se montrer plus vigilante et à recourir davantage encore à la ruse. Imposées au début des années 1990 par divers mouvements sociaux puis fortement souhaitées par la communauté internationale, les élections sur le mode pluraliste, « démocratique », constituent à chaque fois pour elle l'épreuve de tous les dangers. Bien que non sous-tendue par un programme, une quelconque « prise de parole » un tant soit peu vive aboutirait à un renversement du régime. Il faut par conséquent faire taire le « bruit » et rassurer le monde extérieur. Après avoir abordé les législatives de 1994 et de 1996, complétons notre exposé des présidentielles de 1993 et de 1998.

Des tensions extrêmes perturbent la campagne électorale de 1993. Elles vont concourir à discréditer le scrutin. Passons sur le climat de violence et observons plutôt l'attitude du pouvoir afin de convertir le processus électoral en un apparent plébiscite. Une large frange des contestataires ayant été poussée à fuir le pays, il lui faut maintenant reprendre l'initiative. Elle consiste à agir dans deux directions : maintenir à l'écart les candidats capables de le battre et garantir le résultat du vote. Objectif prioritaire, le général-président doit empêcher la candidature de G. Olympio dont le caractère emblématique représente la menace la plus lourde. Celui-ci va se heurter à deux obstacles majeurs : un mandat d'arrêt international et une visite médicale. Le ministère de la Justice l'accuse d'avoir commandité l'attaque d'un camp militaire le 25 mars, attaque au cours de laquelle le chef d'État-major particulier du candidat Eyadéma (le général Mawulikplimi Améyi) trouva la mort. Néanmoins, sous la pression de la rue, les autorités judiciaires acceptent de lever provisoirement leur décision le 29 juillet. Reste l'indispensable visite médicale conduite par des médecins désignés par la Cour suprême et à laquelle G. Olympio doit se soumettre. Craignant pour sa sécurité, il refuse de se rendre à Lomé. De fait la Cour suprême rejette sa candidature le 12 août. Cette décision confortera l'opposition dans son choix d'appeler au boycottage. Dès lors la voie est libre. D'autant plus que les observateurs américains et allemands interrompent leur mission à cause des innombrables irrégularités constatées au cours des préparatifs du vote. Leurs homologues burkinabè et français resteront, eux, pour témoigner du bon déroulement du scrutin

(von Trotha 1993). Le 9 septembre, le général-président est déclaré élu avec 96,42 % des voix. Cette victoire est indubitablement la sienne. Il l'affirme le 24 septembre en choisissant de prêter serment devant la Cour suprême et non pas devant l'Assemblée nationale, comme le stipule l'article 64 de la Constitution.

L'attitude de l'opposition et le dénouement du scrutin distinguent la présidentielle de 1998 de celle de 1993. En effet, le vote n'est guère mieux préparé qu'en 1993 : malgré une aide de 240 millions de FCFA de l'Union européenne pour l'organisation matérielle, la révision des listes électorales suscite de vives critiques : une partie non négligeable de l'aide aurait servi à financer la campagne du candidat Eyadéma. Quant au climat social, il est une fois encore très tendu : le nombre des brutalités et des violations des libertés individuelles augmente, en dépit du fait que depuis déjà plusieurs mois les dénonciations s'accumulent. Face aux critiques, le général-président réagit : le 7 mai, il attribue la ruine du pays et la forte hausse du banditisme à l'irresponsabilité de l'opposition entre 1990 et 1993. Manifestement aux abois, il attaque sans relâche ses détracteurs. Et ils sont nombreux, de surcroît résolus à ne pas lui laisser le champ libre. Car à l'inverse de 1993, l'opposition estime les conditions de pluralité remplies pour aller à la bataille. Ses ténors sont candidats, y compris G. Olympio de retour au pays, après que le gouvernement ghanéen ait demandé (le 26 avril) à son homologue togolais d'assurer sa protection, ce qui déclencha la fureur du régime par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Koffi Panou. Pourtant la forte mobilisation populaire tournera court. Le surlendemain du scrutin, le 23 juin, les dés semblent pipés : lors d'une conférence de presse, la présidente de la Commission électorale nationale, Mme Awa Nana, déclare ne pas disposer de « la sérénité nécessaire pour mener à bien sa mission » ; avec les quatre membres désignés par le RPT, elle démissionne. Le 24 juin, le ministère de l'Intérieur s'empresse d'annoncer les « résultats provisoires complets » et de tenir pour réélu au premier tour le général-président. Le correctif de la Cour constitutionnelle du 10 juillet ne change rien ; il est donné à titre de confirmation. Le 24 juillet, le général-président prête serment devant l'Assemblée nationale, plus exactement devant les députés du RPT — l'opposition a boycotté la cérémonie — et devant quelques chefs d'États africains — les officiels occidentaux ayant, eux, décliné l'invitation. Quoiqu'il soit exécuté au Parlement, le rite d'allégeance à la République ne trompe personne. Il ne sanctionne pas la victoire (*kratos*) du peuple (*démos*), il entérine au contraire sa défaite. La forme ne saurait dissimuler très longtemps le fond.

Les stratagèmes de la présidence appellent également d'autres commentaires, en rapport cette fois-ci avec une influence accrue de la communauté internationale ; un paramètre incontournable pour mieux saisir les caractéristiques du politique de cette époque : nous en avons déjà eu un aperçu à propos des diverses échéances électorales. Lors de la campagne présidentielle de 1993, la principale manipulation de la Constitution, par Cour suprême

interposée, porte sur l'invalidation de la candidature de G. Olympio pour non-conformité de certificat médical. Cela interdit *de facto* une éventuelle alternance, l'opposition ayant décidé le boycottage par réaction à la mise à l'écart de son candidat le mieux placé. Le scrutin est à ce point peu crédible — à cause également d'un évident manque de préparation, d'une multitude d'irrégularités et d'actes de violence — que, le 18 novembre 1993, le Parlement européen demande le maintien des sanctions économiques et l'exclusion du Togo des programmes prévus par la Convention de Lomé. Ces mesures en réponse à une parodie de démocratie n'émeuvent pourtant pas la présidence — les élections législatives de 1994 le prouveront à leur tour. Les élections présidentielles de 1998 voient quant à elles naître une technique de pouvoir inédite. À cette occasion, la créativité du régime prend une tournure singulière avec l'élaboration du concept de « résultats provisoires complets », pour les motifs que nous avons vus. Le qualificatif « complets » sonne aussi comme un avertissement adressé à la Cour constitutionnelle qui n'a de la sorte d'autre alternative que d'entériner la déclaration du très puissant ministère de l'Intérieur. Là encore, le général-président a su passer outre les demandes pressantes de la communauté internationale. Mécontente, celle-ci va reconduire ses mesures de rétorsion. Infléchiront-elles enfin l'autoritarisme à peine déguisé du maître de céans ?

De 1993 à 1998, le général-président inaugure un ensemble de pratiques révélatrices de sa ferme intention de conserver les rênes du pouvoir. Rien ne semble entamer sa détermination, pas même les sanctions dont le pays subit les conséquences depuis maintenant cinq longues années. L'ouverture à la démocratie ayant été amorcée contre son gré, il élabore des stratégies de contournement au fur et à mesure que les contraintes surgissent. Et ces dernières deviennent plus fortes lorsque, le 29 juillet 1999, l'Union européenne, la France, l'Allemagne et la Francophonie stigmatisent l'omniprésence du RPT à l'Assemblée après les élections législatives du mois de mars (l'opposition les ayant boycottées). Le régime est ainsi pressé d'adopter l'« Accord-cadre de Lomé » qui impose diverses mesures visant à garantir l'émergence d'une démocratie effective. Mais bien que la présidence ait publiquement confirmé son adhésion au projet, il lui suffira ensuite de faire prendre un certain nombre de mesures pour le vider de son contenu. Une révision du code électoral est engagée en février 2002 : à l'avenir, interdiction à tout candidat en exil — par exemple G. Olympio — et/ou de double nationalité de se présenter aux élections, une contrainte à laquelle s'ajoutent celles d'avoir résidé au moins douze mois au Togo avant les échéances et d'être en mesure de produire une déclaration de revenus. En décembre 2002 une réforme de la Constitution de 1992 permet dorénavant au chef de l'État de solliciter un nombre illimité de mandats. Fort de cet acquis majeur, le régime revient sur le rôle et le statut de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) — une des clauses de l'Accord-cadre — au cours du mois de février 2003 : désormais elle sera présidée par un juge nommé par le pouvoir et l'organisation des élections reviendra au ministère de

l'Intérieur¹². Le général-président ayant par conséquent éliminé tous les obstacles institutionnels risquant d'entraver sa réélection en juin 2003, il peut de la sorte se targuer de respecter à la lettre les nouveaux textes en vigueur, ce qui est somme toute la moindre des choses. Depuis 1993 semblables manœuvres ne trompent personne (au reste, l'Union européenne refusera de cautionner le scrutin (à un tour !) du 1^{er} juin 2003 en n'envoyant pas d'observateurs), elles confirment toujours une conception singulière du pouvoir.

Du point de vue des schémas locaux dont se réclame le régime, les élections sont un non-sens. D'après les règles et les supposés ayant cours en Afrique (Terray 1988), il existe « une solution juste » à tout problème concernant le devenir d'une communauté. À l'issue d'un débat auquel participent les diverses parties intéressées, il appartient au roi de retenir comme telle celle faisant l'objet du consensus le plus large possible. N'importe quel autre avis émis ensuite devient alors suspect. Ici le régime élimine un pan entier des usages ancestraux : il n'y a pas de place pour le débat, et ses choix sont loin de faire l'unanimité. En revanche, il assimile bien les oppositions persistantes à une menace pour la cohésion sociale. Au motif qu'elles instaurent un clivage entre une majorité et une minorité, il perçoit les élections comme particulièrement ruineuses pour l'unité du pays ainsi qu'il la conçoit. Elles ne s'inscrivent d'ailleurs pas dans le cadre de « l'authenticité ».

Bien qu'il se dise également « démocratique » et « républicain », le régime voit dans chaque scrutin une remise en cause de son emprise sur le pays. Il doit par conséquent redoubler de ruse et de force. Son souci se résume à trouver les moyens de réduire ses adversaires à l'impuissance, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Fort de l'incapacité des premiers à concevoir un projet novateur, il assimile sans peine leurs manœuvres à de simples tentatives de déstabilisation. En effet, l'opposition est d'autant plus incapable de déclencher un vaste mouvement populaire qu'elle n'a pas de réelle alternative à proposer : l'absence de soulèvements de grande ampleur après les « victoires » présidentielles de 1993, de 1994 et de 1998 l'atteste. Il faut s'en souvenir, l'imbrication du rationnel et de l'irrationnel concourt à entretenir les clivages. Les partis d'opposition ne parviennent pas à les dépasser ; ils mènent leur combat sur le seul terrain juridique, se bornant à dénoncer les violations de la Constitution et des libertés individuelles, la corruption, les brutalités policières... Certes honorable mais ne constituant pas en soi un programme, ce type de combat a peu de chances d'aboutir face à une autorité dont les principes qui sous-tendent ses actes ne se réfèrent à aucun cadre en particulier. En d'autres termes, la critique se heurte à une technique de gouvernement qui ne s'apparente ni à celle d'une chefferie ni

12. Dans le souci de rassurer les observateurs et, officiellement, dans celui de garantir un bon déroulement du scrutin lors de l'élection présidentielle du 1^{er} juin 2003, le gouvernement créera une « force de sécurité élection présidentielle » (« FOSEP 2003 ») composée d'environ 5 000 hommes issus des rangs de la police et de la gendarmerie.

à celle d'une république. Quant à la communauté internationale (les adversaires extérieurs), son désaveu butte sur des obstacles identiques. Le Togo ne présentant pas une menace pour l'équilibre du monde, elle n'a d'autre choix que prononcer des sanctions et formuler des vœux, avec une insistance certes croissante mais incapable de retourner la situation. Et le régime a pleinement conscience de cette limite, la surenchère de stratagèmes constituant une réponse éloquentes à l'attitude qu'on souhaiterait le voir adopter. Au mieux ou au pire, selon le point de vue, il est contraint de montrer son vrai visage. Ce sera toujours le cas en 2003.

L'observation de la scène togolaise relève l'absence de la politique et un État très affaibli malgré les apparences. Nous l'avons vu, la conduite du pays ne s'appuie pas sur un consensus. Elle ne se donne pas davantage pour mission de mettre la « chose publique », la *res publica*, au service de tous : son outil, l'appareil d'État, est à la fois mobilisé à des fins autocratiques et vulnérable face à tous ceux qui cherchent à tirer profit de ses failles¹³. Comme son équivalent villageois, le politique au niveau national est lui aussi ambivalent sur la forme : il emprunte indifféremment aux pratiques locales et aux pratiques républicaines. Mais cette ambivalence sert d'écran de fumée ; elle masque le désir d'accaparer l'exercice du pouvoir. À la seule fin d'y parvenir, et parce qu'il n'a pas le choix, le général-président ancre désespérément sa légitimité dans la seule sphère du divin — ce qu'un chef de village est dans l'impossibilité de faire pour affermir son autorité. Ainsi peut-il rapporter ses actes à l'accomplissement d'un dessein dont le bien-fondé échappe au jugement du citoyen ordinaire. Pourtant, si le Ciel cautionne bien la présidence, rien ne justifie dans ce cas l'octroi de prébendes à un groupe ou à une classe sociale en particulier. Une rhétorique bien rodée n'est pas un gage de crédibilité. Le principe vaut pour n'importe quel dirigeant soucieux de rendre recevable son action.

On le sait depuis l'Antiquité, à l'instar de n'importe quelle technique, l'exercice du pouvoir traduit toujours, de quelque manière, une conception de la nature de l'homme, une vision de sa conduite et de son comportement. Il interfère donc avec l'éthique. Les pratiques concrétisent une approche des rapports entre gouvernants et gouvernés. Qu'on se place dans l'optique des usages ancestraux ou dans celle de l'État républicain, c'est la règle, l'autorité s'efforce de maintenir la paix sociale en recherchant une large adhésion. Il lui semble de très loin raisonnable de s'aligner sur l'avis du plus grand nombre, quitte parfois à le contourner ensuite. Au Togo, elle adopte ouvertement une autre démarche. Complémentaires du politique dans les régimes où le peuple est libre de s'exprimer, la ruse et la force en déterminent ici l'axe principal. Le général-président n'en fait d'ailleurs pas

13. Parmi les objectifs du PNUD (Rapport de 2001) pour la période 2002-2006, on trouve la mise en place d'une production de statistiques de base régulières et fiables par l'administration, ainsi qu'une aide à la gestion publique et privée « tant sur le plan du savoir-faire technique que sur celui de l'éthique et de la morale ».

mystère, par exemple lorsqu'il déclare à la veille de chaque scrutin : « Que le meilleur gagne ! », sous-entendu « le plus habile », en dernière instance « le plus fort ». La règle vaudra toujours en 2003 : les diverses techniques mises en œuvre afin de permettre la réélection du général-président laisseront indubitablement peu de place au suspens. E. G. Eyadéma sera reconduit déjà de façon implicite dans ses fonctions, après l'annonce de résultats « partiels » (59,13 % des suffrages) par la CENI, le lendemain du scrutin, au vu du dépouillement de 40 % des bulletins de vote, résultats devenus « provisoires » (57,22 % des suffrages) deux jours plus tard. Sauf coup de théâtre, la Cour constitutionnelle apportera sa confirmation. Sans l'ombre d'un doute, la loi du plus fort l'emporte donc bien au terme des consultations populaires. Elle tient *ipso facto* le citoyen pour un être inférieur, incapable de produire une appréciation digne de la moindre écoute. Son devoir consiste par conséquent à subir le jeu du maître ou à y participer. Seul peut dire le « vrai » et se poser ainsi en sujet, celui qui commande, car c'est parce qu'il en détient la capacité innée, révélée par le Ciel, que justement il commande. Tel est son destin !

*

Au fil de cette enquête, je me suis attaché à voir comment s'articulent des aspirations à la liberté et le rapport entre des contraintes institutionnelles fortes et des pressions extérieures croissantes. À partir de 1993, même s'il se défend du contraire, le régime togolais élabore petit à petit des techniques de pouvoir ni conformes aux attentes d'une majorité de la population ni conformes à celles d'une communauté internationale devenue incontournable. Vis-à-vis de cette dernière, son attitude consiste à les parer d'une façade de respectabilité, ce qui suppose la création de divers subterfuges — une dimension du pouvoir au-delà du contexte local. Sur le plan intérieur, le scénario est plus complexe puisque le régime doit simultanément feindre d'adhérer à l'idée d'une ouverture à la démocratie et jouer avec les schémas ancestraux pour se maintenir — un jeu auquel se livrent aussi les gouvernés, mais pour de tout autres motifs. Il faut le noter, ce genre de pratiques est sans nul doute devenu indispensable autant pour la survie des ruraux, majoritaires, que pour la longévité de la présidence. De surcroît, l'absence d'une grille de lecture commune aux différentes composantes de la population constitue à la fois un atout et un handicap, le pouvoir pouvant toujours exploiter ce paradoxe à des fins partisans.

L'enquête a également permis de souligner un autre phénomène, quel que soit le contexte (villageois ou national) la politique se démarque de l'exercice du pouvoir. Comme manifestation de la liberté, de la démocratie, elle ne recherche pas l'aménagement d'une situation, qui par définition ne rompt pas avec les représentations sur lesquelles s'appuient les pratiques gouvernementales. Ou alors comment expliquer les « victoires » successives

de la présidence ? Toutes les « prises de parole » ne se valent pas, même si le peuple ne s'émeut jamais sans raisons. Une « prise de parole » identifiable à une expression de la politique oblige le dirigeant à revoir les schémas directeurs de sa technique de gouvernement. S'il s'agit d'une simple protestation et si elle ne rencontre aucun écho, reste alors la « défection ». D'ailleurs le régime mise sur cette possibilité pour passer outre les verdicts des urnes.

Enfin, il ressort que le politique est fondamentalement ambigu. L'ambivalence des autorités (locales ou nationales) relève du domaine de la ruse : en fonction des circonstances, les références au cadre ancestral ou aux principes de la République (en invoquant la transcendance de l'État) ont pour unique objectif la poursuite de l'exercice de leur pouvoir respectif. Ainsi, elles parviennent à se maintenir et, dans le cas de l'autorité centrale, à accentuer des clivages dommageables à l'élaboration d'une nouvelle perspective. Parce qu'il entend interdire l'émergence de la politique, un tel procédé tient donc pour secondaire la satisfaction de l'intérêt général. Dès lors doit-on s'interroger sur la liberté de chacun. Un individu peut-il imposer ses vues à tous au seul motif que les mécontents disposent d'alternatives ? À l'inverse, ces derniers peuvent-ils éternellement réduire leur liberté à la possibilité de faire « défection » ? Même s'il est clair que la dernière réélection du général-président (1^{er} juin 2003) attise diverses impatiences, les réponses à ces questions appartiennent néanmoins aux Togolais. Soyons assurés qu'ils trouveront tôt ou tard sa « juste solution » à ce problème d'ordre éthique.

Docteur en anthropologie sociale et ethnologie.

BIBLIOGRAPHIE

ABÉLÈS, M.

1990 *Anthropologie de l'État*, Paris, A. Colin.

1997 « La mise en représentation du politique », in M. ABÉLÈS & H.-P. JEUDY, *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin : 247-271.

AYINA, E.

1987 « Pagnes et politique », *Politique Africaine*, 27 : 47-54.

BADIOU, A.

1985 *Peut-on penser la politique ?*, Paris, Éditions du Seuil.

BALANDIER, G.

- 1980 *Le Pouvoir sur scènes*, Paris, Balland.
 1985 *Anthropologiques*, Paris, Librairie générale française.
 1986 *Sens et puissance*, Paris, PUF.
 1988 *Le désordre. Éloge du mouvement*, Paris, Fayard.

BAYART, J.-F.

- 1989 *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
 1995-1996 « L'Afrique invisible », *Politique internationale*, 69 : 287-299.

COUSSY, J.

- 1994 « Les ruses de l'État minimum », in J.-F. BAYART, *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala : 227-248.

GAYIBOR, N.-L.

- 1997 *L'histoire des Togolais. Des origines à 1984*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, VI.

GERVAIS-LAMBONY, P.

- 1994 « Lomé : troubles politiques sur la ville », in P. QUANTIN, *L'Afrique politique : vue sur la démocratie à marée basse*, Paris, Karthala : 119-130.

GESCHIERE, P.

- 1995 *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala.

HEILBRUNN, J. R.

- 1997 *Markets, Profits and Power : The Politics of Business in Benin and Togo*, Talence, CEAN.

HIRSCHMAN, A. O.

- 1972 *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Les Éditions ouvrières (trad. franç. de Exit, *Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge Massachussets, Harvard University Press, 1970).

HYDEN, G.

- 1985 « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Politique africaine*, 18 : 93-111.

KNOLL, A. J.

- 1978 *Togo under Imperial Germany : A Case Study in Colonial Rule*, Stanford, Hoover Institution Press.

LANGE, M.-F.

- 1998 *L'école au Togo. Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala.

LORAUX, N.

- 1997 *La cité divisée*, Paris, Payot.

MACHIAVEL, N.

1980 *Le prince*, Paris, Gallimard.

1985 *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Paris, Flammarion.

MAMDANI, M.

1996 *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press.

MONTESQUIEU, C. L.

1979 *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion.

PAUVERT, J.-C.

1960 « L'évolution politique des Éwé », *Cahiers d'Études africaines*, 2 : 161-192.

RIVIÈRE, C.

1988 *Les liturgies politiques*, Paris, PUF.

VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL, E. A. B.

2000 *L'État en Afrique face à la chefferie. Le cas du Togo*, Paris, ASC/Karthala.

SCHUERKENS, U.

1992 *L'administration française au Togo et l'utilisation de la notion de coutume*, Nanterre, Université Paris X.

1994 « La pratique "administrative-anthropologique" de la France au Togo. Les activités du gouverneur Bonnecarrère (1922-1931) », Paris, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, LXXXI (302) : 55-70.

SCHWARTZ, A

1987 « La "culture de rente" se nourrit-elle de la famine en Afrique ? L'exemple du Togo », *Terrains et Perspectives*, Leyde, ORSTOM.

SMITH, P.

1979 « Aspects de l'organisation des rites », in M. IZARD & P. SMITH, *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard : 139-170.

DE SURGY, A.

1988 *Le système religieux des Évhé*, Paris, L'Harmattan.

1989 *Du non-recours des Éwé à la prestation de serment*, Nanterre, Université Paris X.

TERRAY, E.

1988 « Le débat politique dans les royaumes d'Afrique de l'Ouest. Enjeux et formes », *Revue française de Science politique*, 38 (5) : 720-731.

TOULABOR, C. M.

1986 *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala.

1992 « Jeu de mots jeux de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo », in J.-F. BAYART, A. MBEMBE & C. M. TOULABOR, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala : 107-130.

VON TROTHA, T.

1993 « C'est la pagaille. Quelques remarques sur l'élection présidentielle et son observation internationale au Togo, 1993 », *Politique Africaine*, 52 : 152-159.

VERDIER, R.

1982 *Le pays kabiyé : cité des dieux-cité des hommes*, Paris, Karthala.

RÉSUMÉ

De 1993 à 1998, le général-président E. G. Eyadéma expérimente de nouvelles techniques de pouvoir ayant pour objectif manifeste son maintien au sommet de l'État togolais. Bien qu'exerçant l'une et l'autre des pressions constantes, ni la population ni la communauté internationale ne parviennent à infléchir de manière définitive une situation née en 1967. Pareil immobilisme suggère, d'une part, d'examiner la méthode de la présidence et, d'autre part, de rechercher une expression de la politique au niveau du peuple. À travers cet exemple en tout point singulier, il s'agit de s'interroger sur ce que désigne la démocratie au sens le plus large du terme. Ici, l'enquête doit tenir compte d'un paramètre essentiel : le jeu auquel se livrent l'autorité et une écrasante majorité de la population avec les schémas ancestraux. Malgré l'intervention de divers membres de la communauté internationale afin d'influer sur le politique, il semblerait que le bras de fer risque de durer quelque temps encore si l'on en juge par la réélection du général-président le 1^{er} juin 2003.

ABSTRACT

Politics and Democracy in Togo, 1993-1998: From Hope to Disillusionment. — From 1993 to 1998, President/General E. G. Eyadema experimented with new power techniques with the obvious intention of maintaining himself at the top of the Togolese state. Despite their constant pressure, neither the population nor the international community have been able to definitively alter a situation dating back to 1967. This immobility suggests that we need to look closely both at the methods used by the president and at the expression of politics among the people. Through this example, which is unique in every way, questions arise about the meaning of democracy in the broadest sense. An essential parameter must be taken into account, namely the "game" that authorities and an overwhelming majority of the population plays with ancestral patterns. Despite interventions by various members of the international community, the tug of war risks lasting, if we judge by the President-General's re-election on 1 June 2004.

Mots-clés/Keywords : Togo, démocratie, politique, techniques de pouvoir/*Togo, democracy, politics, techniques of power.*